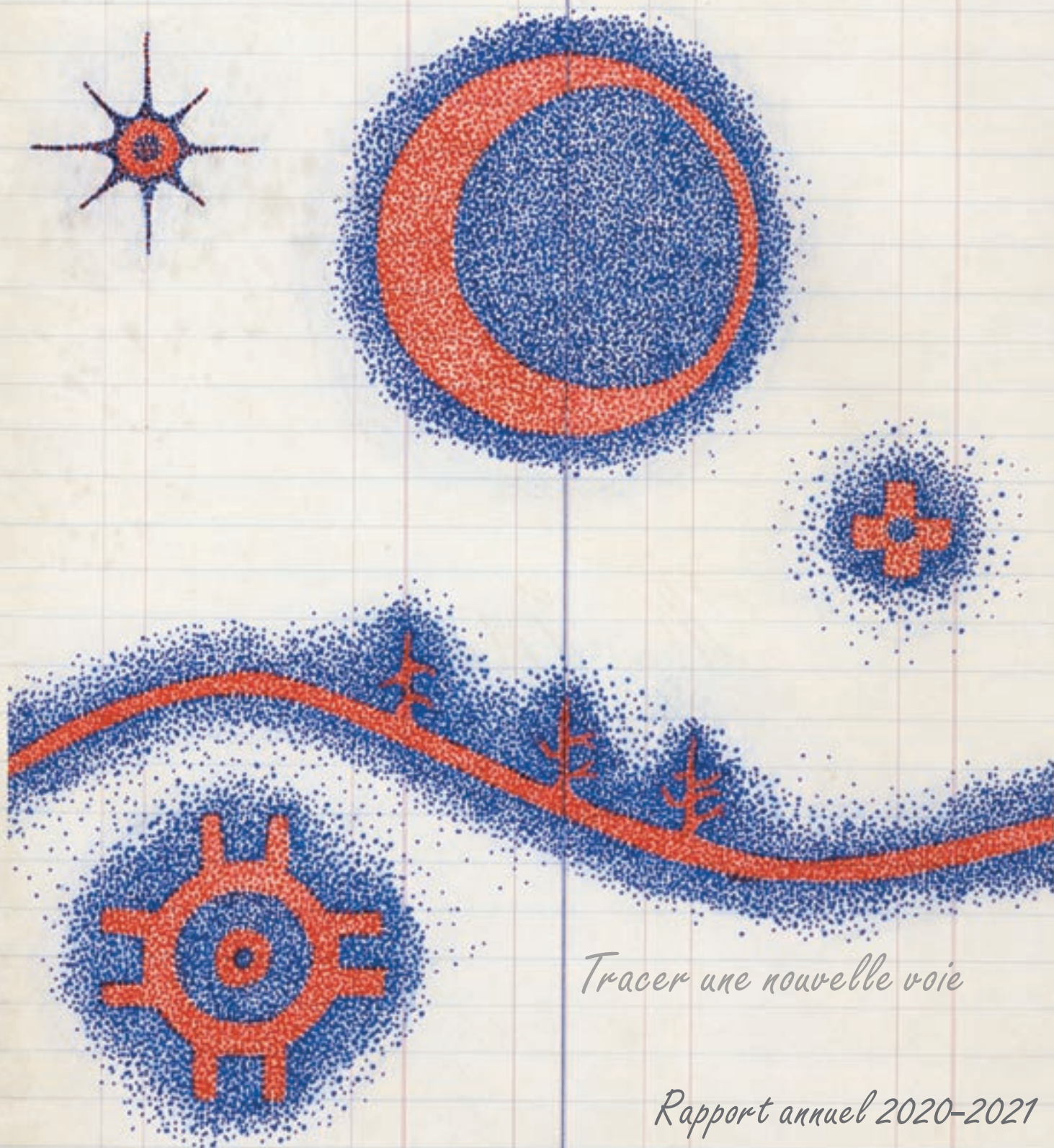




Tracer une nouvelle voie

Rapport annuel 2020-2021



Commission de la fiscalité des premières nations



« Taksis », mot chinook qui signifie « taxation », représente un concept que les communautés des Premières Nations appuient et utilisent depuis de nombreuses générations. Il fait partie de notre patrimoine. Aujourd'hui, dans le moment présent, la CFPN s'applique à aider les communautés des Premières Nations à tirer parti du concept de la perception de taxes afin de créer une ressource collective et productive au profit de la communauté entière.



Les dessins intégrés au présent rapport représentent la tradition de « l'art du grand livre » qui existait au 19^e siècle chez les peuples autochtones des Grandes Plaines et des Prairies canadiennes. Ces dessins étaient réalisés au crayon, à l'encre et à l'aquarelle sur des pages de vieux registres ou livres comptables qui offraient un support adaptable et accessible en remplacement des peaux traditionnelles, surtout à mesure que les peaux d'animaux se faisaient de plus en plus rares.

Les dessins sur papier registre des plaines représentaient généralement des événements et des choses d'importance tribale reconnus par la communauté et mettaient en relief une action narrative sans détails superflus ni arrière-plan. Les artistes d'aujourd'hui qui pratiquent l'art du grand livre offrent un lien de continuité culturelle entre la vie autochtone historique et contemporaine.

Les dessins sur papier registre figurant dans le présent rapport annuel sont reproduits avec la permission gracieusement accordée par l'artiste, C.T. (Manny) Jules.

Pour de plus amples renseignements sur la CFPN

Siège social

345, Chief Alex Thomas Way, bureau 321
Kamloops (Colombie-Britannique) V2H 1H1
Téléphone : 250-828-9857
Télécopieur : 250-828-9858

Bureau de la région de la capitale nationale

190, rue O'Connor, bureau 202
Ottawa (Ontario) K2P 2R3
Téléphone : 613-789-5000
Télécopieur : 613-789-5008

Site Web : www.fntc.ca

Adresse courriel : mail@fntc.ca

Mandat

Le mandat de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) provient de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF), loi fédérale qui a créé la CFPN, et du protocole d'entente (PE) conclu avec le ministre des Relations Couronne-Autochtones (le ministre) pour la prestation de conseils concernant l'approbation des règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.

Comme le prévoit l'article 29 de la LGF, la CFPN a pour mandat :

- a) de protéger l'intégrité du régime d'imposition foncière des Premières Nations et de promouvoir une vision commune de ce régime à travers le Canada, compte tenu des différences entre les régimes provinciaux en la matière;
- b) de veiller à ce que le régime d'imposition foncière des Premières Nations fonctionne de manière à concilier les intérêts des contribuables avec les responsabilités assumées par les chefs et les conseils dans la gestion des affaires des Premières Nations;
- c) de prévenir ou de résoudre promptement les différends portant sur l'application des textes législatifs sur les recettes locales;
- d) d'aider les Premières Nations à exercer leur compétence en matière d'imposition foncière sur les terres de réserve et à développer leur capacité à gérer leurs régimes fiscaux;
- e) d'offrir de la formation aux administrateurs fiscaux des Premières Nations;
- f) d'aider les Premières Nations à atteindre un développement économique durable par la perception de recettes locales stables;
- g) d'encourager la transparence du régime d'imposition foncière des Premières Nations de façon à garantir la prévisibilité aux contribuables;
- h) de favoriser la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières Nations;
- i) de conseiller le ministre quant au développement du cadre dans lequel les textes législatifs sur les recettes locales sont pris.



En outre, dans le cadre du protocole d'entente conclu avec le ministre, la CFPN fournit des conseils concernant l'approbation des règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* et offre des services aux Premières Nations qui exercent leur compétence en matière d'imposition foncière en vertu de cet article.

Les activités de la CFPN sont soutenues par les contributions financières du gouvernement du Canada. Un accord de financement annuel est prévu pour les activités de base courantes de la CFPN et le financement de ses initiatives spéciales est accordé en fonction des propositions soumises au ministre. La CFPN offre aux Premières Nations intéressées, sans frais, des conseils, des outils fiscaux et des services.



Vision et mission

Vision

Depuis longtemps, la CFPN soutient que les Premières Nations sont des gouvernements dans la fédération canadienne, que la compétence définit les gouvernements et que les recettes fiscales permettent l'exercice de la compétence. La compétence fiscale des Premières Nations est le fondement d'une relation financière basée sur les recettes entre les Premières Nations et les gouvernements fédéral et provinciaux. Il importe par-dessus tout que la prise en charge de la compétence fiscale des Premières Nations soit dirigée par celles-ci et qu'elle soit facultative et appuyée par des institutions nationales des Premières Nations.

La CFPN exerce son activité dans le contexte plus général des questions touchant les Premières Nations, qui vont au-delà de l'imposition foncière. La CFPN s'emploie à réduire les obstacles qui entravent le développement économique sur les terres des Premières Nations, à accroître le niveau de certitude des investisseurs et à permettre aux Premières Nations de jouer un rôle essentiel dans leurs économies régionales. La CFPN s'applique à combler le vide institutionnel qui a empêché les Premières Nations de participer à l'économie de marché et à créer un cadre réglementaire national – qui satisfait aux normes provinciales ou les dépasse – pour les régimes fiscaux des Premières Nations. Avec le développement d'un climat d'investissement concurrentiel chez les Premières Nations, la croissance économique peut servir de catalyseur pour leur autosuffisance.

Mission

Investie des pouvoirs généraux découlant de son mandat législatif et guidée par la vision énoncée plus haut, la CFPN a pour mission :

D'aider les gouvernements des Premières Nations à concevoir et à maintenir des régimes équitables et efficaces d'impôts fonciers et autres taxes, et de veiller à ce que les collectivités des Premières Nations dotées de tels régimes, de même que leurs contribuables, en retirent le maximum d'avantages.



Établir un plan à long terme pour le financement et la programmation pluriannuels

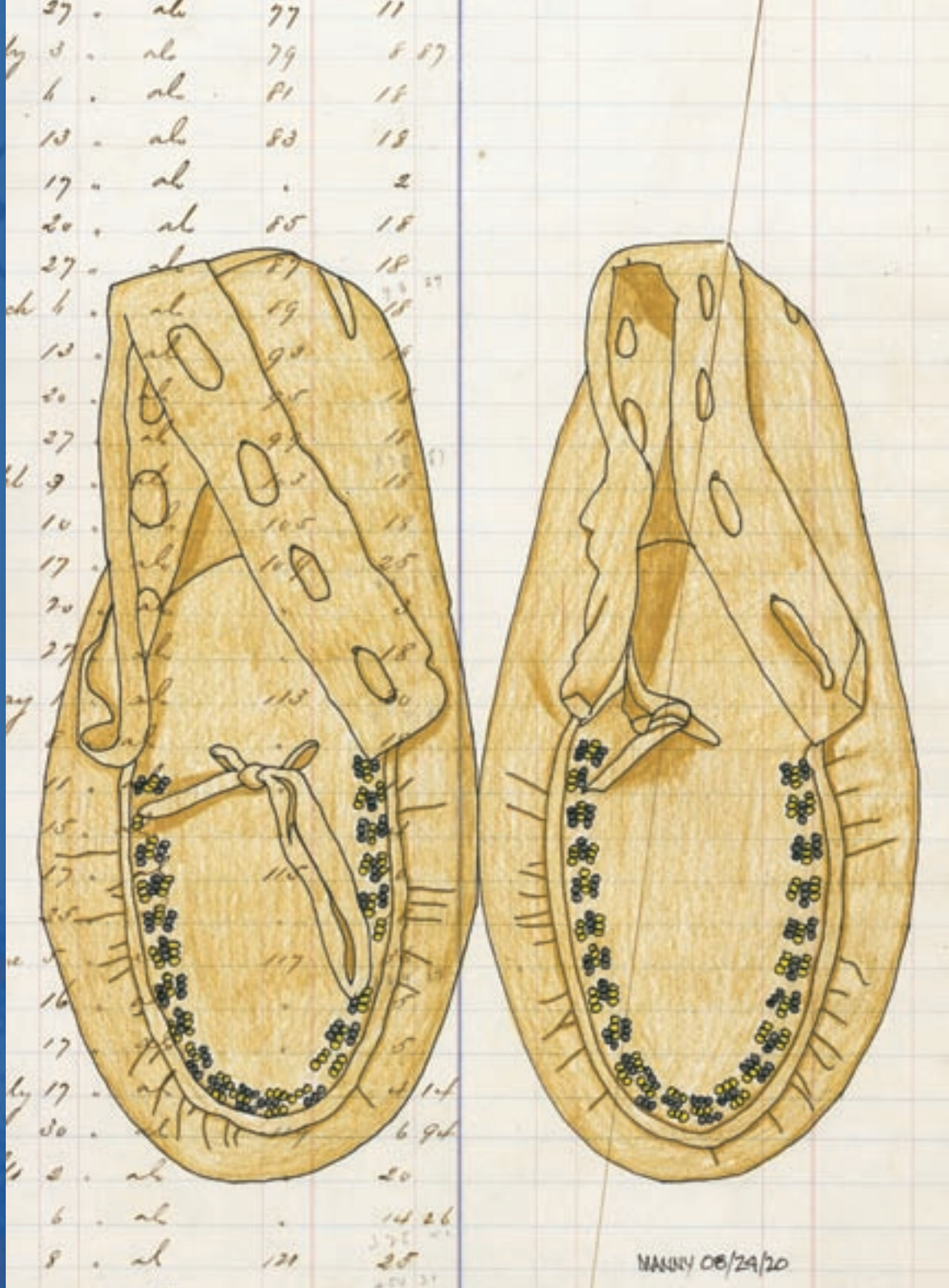
Depuis sa création en 2007, la CFPN reçoit le soutien du gouvernement du Canada sous forme de financement annuel pour fournir des services aux Premières Nations et mener des initiatives visant à promouvoir, à élargir, à mettre en œuvre et à protéger la compétence fiscale des Premières Nations. Les services et les initiatives sont exposés dans un plan directeur annuel qui soutient la vision et la mission susmentionnées et qui définit les grandes priorités stratégiques du prochain exercice dans les domaines de croissance et d'importance des activités de la CFPN, notamment :

- Faciliter la croissance du potentiel de recettes de l'assiette fiscale des Premières Nations par le développement économique.
- Soutenir la gouvernance fiscale et l'infrastructure administrative des Premières Nations.
- Promouvoir les pouvoirs et les programmes fiscaux des Premières Nations.
- Favoriser de meilleures relations financières pour les Premières Nations.

Afin de rendre possible et de soutenir la réalisation des plans et des initiatives à plus longue échéance de la CFPN qui peuvent faire progresser notablement la compétence, la capacité fiscale et le développement économique des Premières Nations, les commissaires ont amorcé en 2020 un processus pour élaborer, peaufiner et mettre en œuvre une vision et un plan stratégique à long terme pour la CFPN. Dès sa finalisation au cours du prochain exercice, ce processus établira les bases d'une planification pluriannuelle des programmes et d'un financement pluriannuel de la CFPN qui amélioreront la stabilité, la prévisibilité et la flexibilité de ses programmes, services et projets.

Table des matières

Message du président de la Commission	7
Faits saillants de 2020-2021	10
Rapport des secteurs d'activité	23
États financiers	38
Gouvernance de la Commission	61
Liste des abréviations	65



Depuis longtemps, la CFPN soutient que les Premières Nations sont des gouvernements dans la fédération canadienne, que la compétence définit les gouvernements et que les recettes fiscales permettent l'exercice de la compétence.



Message du président de la Commission

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) pour l'exercice terminé le 31 mars 2021. Cependant, je voudrais commencer par reconnaître solennellement les décès d'au moins 215 enfants dont les lieux de sépulture sur le site de l'ancien pensionnat autochtone de Kamloops – situé sur les terres de Tk'emlups te Secwepemc – ont été révélés en mai 2021. Les sépultures anonymes renferment les dépouilles de nos chers petits, enterrés dans de petites boîtes et couvertures.

Le pensionnat autochtone de Kamloops a été conservé dans les années 1970 comme bâtiment commémoratif et devait être converti en établissement à vocation éducative. Nos bureaux de la CFPN ont délibérément été établis dans l'ancienne école – aujourd'hui appelée « Centre Chief Louis » – afin d'en faire le lieu d'un nouveau départ positif sur la voie de la restauration de notre culture. Au vu de cette récente découverte et en tant qu'ancien élève de ce pensionnat, je peux trouver un certain réconfort dans le fait que les Canadiens d'un coin à l'autre du pays sont finalement confrontés à la pénible vérité du passé de colonisation. Notre espoir est que cela renforcera la détermination de tous à mettre en œuvre les *Appels à l'action* de la Commission de vérité et réconciliation.

De notre côté, nous à la CFPN redoublerons de vigueur pour promouvoir les objectifs et les aspirations des Premières Nations et leur place respectée dans l'avenir du Canada. En outre, nous honorerons et protégerons le site sacré situé sur notre terrain afin que la vie et le destin de toutes les victimes du système de pensionnats autochtones ne tombent jamais dans l'oubli.

Dans le rapport annuel de l'an dernier, j'avais indiqué que le monde entier venait tout juste de commencer à lutter contre la pandémie de COVID-19. Même si cette lutte persiste toujours, je suis heureux de constater qu'il y a maintenant des signes encourageants d'une victoire en bout de ligne. Toutefois, les coûts et les fardeaux entraînés par la pandémie sont énormes et continueront de l'être pendant une très grande partie de la prochaine année.

La pandémie de COVID-19 a changé nos vies. Bon nombre d'entre nous avons été privés de voir nos êtres chers pendant de nombreux mois, et nous avons tous été obligés de trouver de nouvelles façons de travailler, de socialiser et même de répondre à nos besoins essentiels de tous les jours. Même si la tâche a été ardue, cela nous a permis de comprendre ce qui est vraiment essentiel et combien il est important de pouvoir compter l'un sur l'autre, surtout pendant les périodes difficiles. Et nous avons certes connu des périodes difficiles. Maintenant que nous envisageons la possibilité de laisser la pandémie derrière nous, j'espère que vous vous portez tous bien. Je voudrais également offrir mes plus sincères condoléances aux personnes qui ont perdu un être cher durant la pandémie. Cela a dû être particulièrement difficile pour ces dernières alors que nous ne pouvions assister aux funérailles en personne pour rendre hommage à la famille et aux amis.

La COVID-19 a imposé à nos communautés d'énormes fardeaux et impacts. Le confinement a interrompu les paiements des impôts fonciers et, dans bien des cas, entravé notre propre capacité de remplir nos obligations financières. Cela a même provoqué des crises économiques chez certaines entreprises qui dépendaient largement des voyages et de l'interaction en personne, notamment les attractions touristiques, les casinos, les commerces de détail et autres entreprises de services; elles ont été durement frappées durant cette période.

De notre côté, nous à la CFPN redoublerons de vigueur pour promouvoir les objectifs et les aspirations des Premières Nations et leur place respectée dans l'avenir du Canada.



**L'expérience que nous
avons vécue au cours
du dernier exercice
démontre clairement
que notre régime
de fiscalité est assez
résilient pour faire face
à une crise majeure,
surtout lorsque nous
avons la détermination
et les moyens d'être
solidaires et de
travailler ensemble.**



Toutefois, nous, les Premières Nations, avons toujours été extrêmement résilientes et continuerons de l'être. Dès le début de la pandémie, la CFPN a travaillé avec les gouvernements des Premières Nations et les autres gouvernements pour tracer la voie à suivre devant les défis et les incertitudes causés par la pandémie. À compter de mars de l'an dernier, la CFPN et le Conseil de gestion financière des Premières Nations ont consacré de très longues journées et soirées à concevoir une solution encadrée par la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

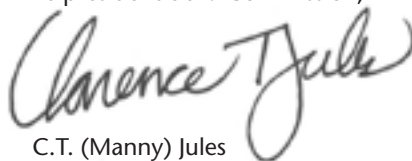
Nos efforts collectifs ont mené à l'établissement d'un programme de remplacement de recettes et d'une stratégie de relance économique qui sont maintenant en place pour le bénéfice de nos communautés. La CFPN a élaboré des normes spéciales, *Normes sur les mesures d'urgence visant la pandémie de COVID-19 (2020)*, pour faire face aux impacts de la pandémie sur les contribuables et assurer la capacité des Premières Nations de continuer à fournir des services locaux. Ces nouvelles normes ont permis aux Premières Nations de modifier plus facilement et plus rapidement leurs textes législatifs sur les recettes locales et d'édicter des lois annuelles sur les taux d'imposition et sur les dépenses qui soutiennent leurs régimes fiscaux et atténuent les répercussions économiques et fiscales de la pandémie. Nous avons aussi, pour faciliter l'adaptation aux nouveaux défis de taxation et de fiscalité, offert un soutien accru à l'élaboration des textes législatifs et à la préparation des ententes de services dans tout le pays. Par ailleurs, avec le soutien de la CFPN, le Tulo Centre of Indigenous Economics (le Centre Tulo) a adapté rapidement ses programmes et ses cours pour les convertir au format en ligne et, l'an dernier, il a réussi à donner un plus grand nombre de cours à un plus grand nombre d'étudiants que dans toute année antérieure. Pour tous ces accomplissements – et de nombreux autres succès et réalisations en 2020-2021 – j'offre mes sincères félicitations et remerciements à tous, et je réitère mon engagement de soutien continu en 2021-2022.

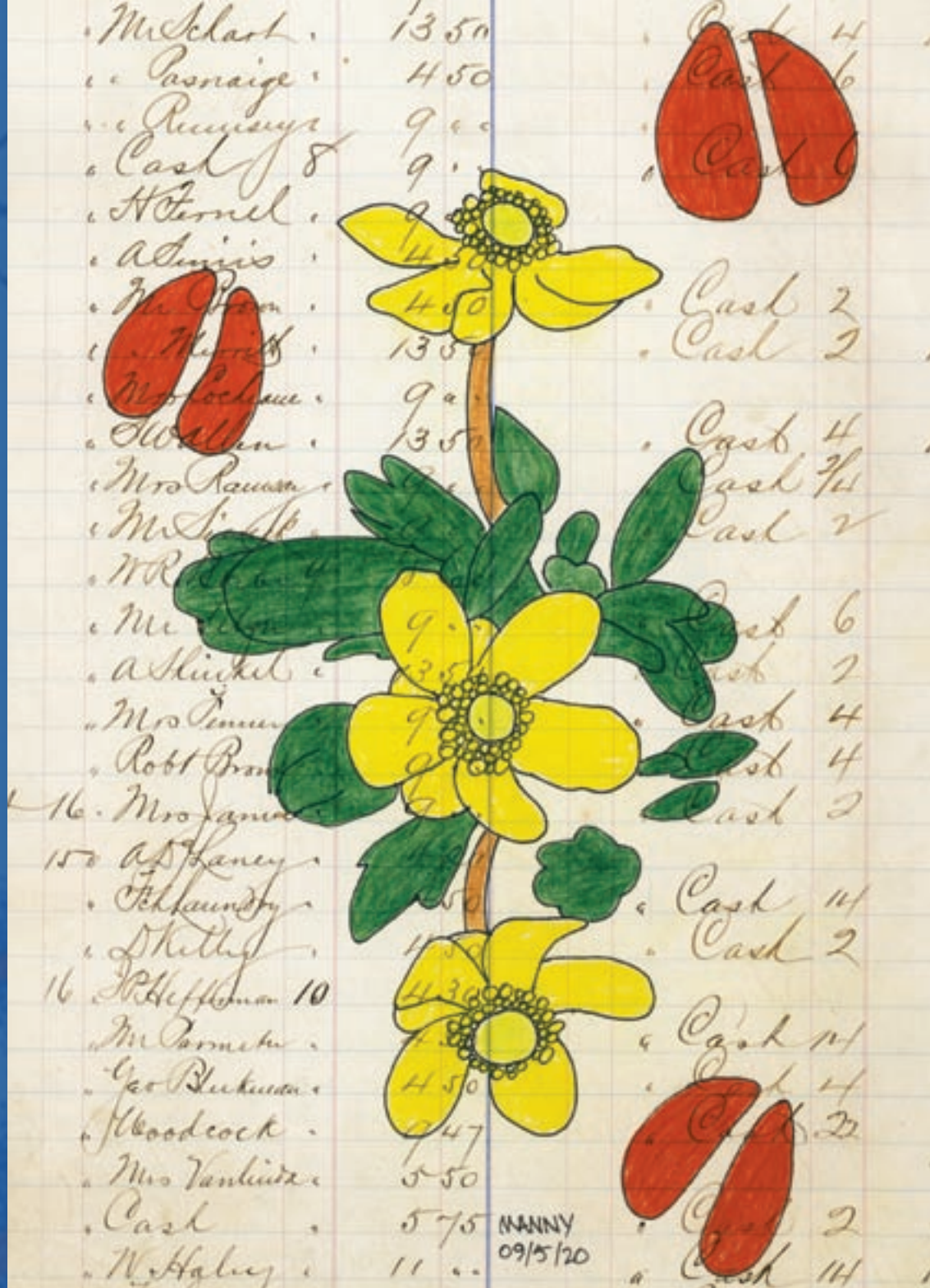
L'expérience que nous avons vécue au cours du dernier exercice démontre clairement que notre régime de fiscalité est assez résilient pour faire face à une crise majeure, surtout lorsque nous avons la détermination et les moyens d'être solidaires et de travailler ensemble. Cette expérience a aussi accentué l'importance de l'autosuffisance : nous voulons être en mesure de satisfaire nos besoins, de poursuivre nos aspirations et de répondre aux urgences de santé et de sécurité publique par nous-mêmes et à nos propres conditions.

Forts des nouvelles leçons tirées de la pandémie, nous avons renouvelé notre engagement de développer des économies résilientes et des gouvernements financièrement viables afin d'être mieux en mesure de relever les défis de l'avenir. À cet égard, lors de l'assemblée nationale *Les Premières Nations montrent la voie à suivre 3*, tenue en février 2021, nous avons mis de l'avant un certain nombre d'initiatives importantes visant à accroître notre capacité fiscale et notre autosuffisance sur nos terres, afin de devenir plus résilients et moins dépendants. Parmi ces initiatives, mentionnons l'Institut des infrastructures des Premières Nations, l'établissement de nouveaux pouvoirs de taxation concernant le cannabis, l'essence, l'alcool et le tabac ainsi que les recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles sur les territoires ancestraux, et la promotion d'une initiative visant à améliorer la collecte des données permettant l'analyse fiable et rapide des problèmes et des possibilités économiques. Toutes ces initiatives nous procureront les outils nécessaires pour bâtir notre prospérité et nous préparer à affronter les défis futurs. J'ai bien hâte de vous transmettre les rapports d'avancement et de travailler avec vous sur chacune de ces initiatives au cours du prochain exercice. Je suis convaincu que nous sortirons de cette pandémie plus forts qu'auparavant et plus unis dans notre détermination à combler les lacunes systémiques auxquelles sont confrontées nos communautés.

Nous vous invitons à lire le présent rapport annuel et à réfléchir aux événements de l'exercice écoulé et à l'avenir qui nous attend. Je vous encourage à vous faire vacciner et à prendre toutes les précautions essentielles recommandées par les experts de la santé publique. Nous espérons pouvoir nous retrouver tous ensemble très bientôt, afin de poursuivre notre important travail de bâtir des économies fortes et résilientes au sein des Premières Nations.

Le président de la Commission,


C.T. (Manny) Jules



La compétence fiscale des Premières Nations est le fondement d'une relation financière basée sur les recettes entre les Premières Nations et les gouvernements fédéral et provinciaux.

Faits saillants de 2020-2021

Au cours du dernier exercice, malgré les interruptions et les défis entraînés par la pandémie de COVID-19, la CFPN a continué d'appuyer l'élargissement et la mise en œuvre de la compétence fiscale des Premières Nations, en élaborant et en maintenant des normes et des processus qui font progresser les objectifs fiscaux et économiques.

Principaux objectifs fiscaux et économiques

- Protéger l'intégrité du régime d'imposition foncière des Premières Nations.
- Continuer d'appuyer et de développer la capacité des Premières Nations de gérer leurs régimes fiscaux.
- Favoriser la transparence et la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières Nations par la mobilisation, l'éducation et les communications.
- Offrir un soutien aux négociations et au règlement des différends.
- Faire avancer les propositions visant l'élargissement de la compétence et une nouvelle relation financière.

Le présent rapport annuel passe en revue les principales activités de la CFPN au cours du dernier exercice. La présente section *Faits saillants* présente de brefs résumés de certaines des initiatives et réalisations les plus remarquables en 2020-2021. Les sections subséquentes *Progrès réalisés quant aux initiatives spéciales* et *Rapport des secteurs d'activité* donnent de plus amples détails sur ces sujets ainsi que sur d'autres importants services, activités et étapes.

Aider les Premières Nations à faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en rétablir

La pandémie de COVID-19 a profondément affecté les Premières Nations dans tout le Canada, en restreignant sévèrement l'activité économique, l'emploi et la production de recettes des communautés des Premières Nations et en imposant de lourds fardeaux tant aux entreprises qu'aux familles. La pandémie a également causé de nombreux défis à la CFPN et aux institutions partenaires au titre de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF) dans leurs efforts de fournir de précieux services et soutiens aux Premières Nations, en limitant les voyages et les réunions en personne et en générant une série de nouveaux problèmes fiscaux, économiques et sociaux sur la voie de la relance.

Afin d'aider les Premières Nations à se rétablir des impacts négatifs persistants de la pandémie de COVID-19 et de soutenir la reprise des activités dans l'immédiat et à plus longue échéance, la CFPN a pris des mesures rapides et décisives, à savoir :

- Veiller à ce que le travail de la CFPN soit effectué à distance par le personnel de manière sécuritaire.
- Renforcer la capacité de la CFPN de fournir aux Premières Nations de l'information et des services en ligne et au moyen de communications et d'ateliers virtuels.
- Élaborer les *Normes sur les mesures d'urgence visant la pandémie de COVID-19 (2020)* pour aborder la question des impacts de la pandémie sur les contribuables et permettre aux Premières Nations de continuer à fournir des services locaux.
- Collaborer avec les institutions partenaires de la LGF afin d'élaborer, de présenter et de faire avancer des propositions adressées au gouvernement du Canada à l'appui des stratégies de relance économique des Premières Nations.
- Fournir un soutien au Tulo Centre of Indigenous Economics (le Centre Tulo) pour la transformation de ses programmes éducatifs et la conversion à l'enseignement à distance, afin de répondre aux besoins essentiels des Premières Nations en matière de développement fiscal et économique.



Appuyer les Premières Nations dans la mise en œuvre de leur compétence

La pandémie de COVID-19 a démontré plus clairement que jamais l'importance de la stabilité fiscale et de la résilience économique des Premières Nations. La pandémie a aussi mis en évidence le rôle crucial que la CFPN peut jouer pour aider à renforcer les sources de recettes des Premières Nations et à appuyer de nouvelles possibilités pour leur développement économique.

En 2020-2021, la CFPN a déployé des efforts particuliers pour assurer aux Premières Nations un accès continu au soutien de la planification, de la conception et de la mise œuvre efficace des régimes fiscaux et d'autres mécanismes de génération de recettes, notamment :

- Organiser des ateliers régionaux virtuels et donner des présentations régionales virtuelles sur la compétence fiscale et la gestion financière.
- Revoir, mettre à jour et élaborer des guides, des outils et des modèles de lois et de règlements administratifs, accessibles en ligne, pour aider les Premières Nations à mettre en œuvre leur compétence fiscale.
- Aider les Premières Nations à élaborer leurs textes législatifs sur les recettes locales concernant notamment l'imposition foncière, l'évaluation foncière, la taxe sur les services, les taxes d'aménagement, l'imposition de droits, la taxe sur les transferts fonciers et la taxe sur les activités commerciales.
- Moderniser la plateforme de base de données de la *Gazette des premières nations* afin d'offrir des fonctions de recherche plus rapides et plus performantes.

Élargir la compétence des Premières Nations et promouvoir une relation financière fondée sur les recettes

En 2020-2021, la CFPN a continué de revendiquer et de promouvoir une nouvelle relation financière entre les Premières Nations et le gouvernement fédéral, axée sur des pouvoirs fiscaux élargis sous le régime de la LGF et des responsabilités de dépenses accrues, y compris une infrastructure économique fiscalement durable.

Une telle relation financière fondée sur les recettes des Premières Nations est centrée sur l'établissement par celles-ci de leurs propres régimes fiscaux, la perception de leurs propres recettes et la détermination par elles de la meilleure façon de dépenser ces recettes. Grâce aux lois annuelles sur les dépenses édictées en vertu de la LGF qui établissent une relation claire entre les recettes des Premières Nations et leur responsabilité en matière de dépenses, la relation financière fondée sur les recettes offre une plus grande transparence et soutient plus efficacement le financement des infrastructures et un climat d'investissement amélioré.

En capitalisant sur les travaux antérieurs de recherche fondamentale, de promotion et de développement réalisés au sujet de l'octroi de nouveaux pouvoirs fiscaux, la CFPN a appuyé et développé davantage la compétence des Premières Nations grâce à des initiatives visant à :

- Faire avancer les propositions présentées à Finances Canada pour lever le moratoire sur la taxe de vente frappant trois produits (essence, alcool et tabac) et ajouter le cannabis, afin de promouvoir l'option plus exhaustive d'une taxe de vente sur quatre produits, à savoir la taxe « TEACT ».
- Promouvoir des idées et des options pour inclure la taxe sur les produits et services des Premières Nations (TPSPN) dans les recettes locales.
- Travailler avec les Premières Nations intéressées pour élaborer et promouvoir des propositions visant un accord sur la compétence fiscale et réglementaire des Premières Nations concernant le cannabis.
- Collaborer avec les Premières Nations intéressées et les gouvernements provinciaux pour promouvoir la proposition d'une taxe autochtone sur les ressources (TAR) qui permettrait aux Premières Nations de tirer des avantages fiscaux des projets d'exploitation des ressources (par ex. ressources minières et forestières) dans les territoires ancestraux.



Développer la capacité fiscale et économique des Premières Nations

La CFPN, de concert avec les institutions partenaires de la LGF et le Centre Tulo, ont uniformément accordé une grande importance au développement de la capacité fiscale, économique et administrative des Premières Nations et de leurs gouvernements et institutions, ainsi qu'à la promotion de partenariats dynamiques et productifs avec d'autres organisations clés et des associations professionnelles.

Les principales activités et réalisations en 2020-2021 étaient axées sur :

- La transformation, par le secteur d'activité de l'Éducation, de la Formation et de l'Accréditation, de l'approche utilisée pour l'élaboration des curriculums et la prestation des cours dans le contexte de la COVID-19, y compris la conversion rapide aux cours virtuels et à l'enseignement à distance pour assurer la continuité des services, ainsi que l'élaboration rapide de nouveaux matériels pédagogiques de base portant sur la résilience économique et une relance vigoureuse à la suite de la pandémie.
- Le co-parrainage – avec les institutions fiscales des Premières Nations et le Conseil consultatif des terres – de l'assemblée nationale intitulée « *La résilience économique des Premières Nations : Les Premières Nations montrent la voie à suivre 3* », visant à échanger des idées, des pratiques exemplaires et des réussites concernant l'exercice de la compétence des Premières Nations dans les domaines des taxes, de la fiscalité et de l'économie.
- La conclusion d'un protocole d'entente (PE) avec la société d'évaluation foncière BC Assessment, visant à renouveler les engagements de travailler ensemble pour appuyer et améliorer les régimes d'évaluation et d'imposition foncières des Premières Nations en Colombie-Britannique.
- La prestation d'une présentation virtuelle à 2 000 employés de la Société d'évaluation foncière des municipalités de l'Ontario et l'échange d'expériences de l'inspection immobilière sous le coup des restrictions liées à la COVID-19.

Nous accordons une grande importance au développement de la capacité fiscale, économique et administrative des Premières Nations et de leurs gouvernements et institutions, ainsi qu'à la promotion de partenariats dynamiques et productifs avec d'autres organisations clés et des associations professionnelles.

- La présentation d'un exposé virtuel à l'Association canadienne de taxe foncière, portant sur *COVID-19 : L'impact sur les économies des Premières Nations et la stratégie de relance*.
- La poursuite des travaux de plus longue durée – en partenariat avec le Centre Tulo – avec la Banque du Canada, la Banque de réserve fédérale de Minneapolis, la Banque de réserve de l'Australie et la Banque de réserve de la Nouvelle-Zélande, visant à promouvoir le développement d'économies autochtones résilientes.

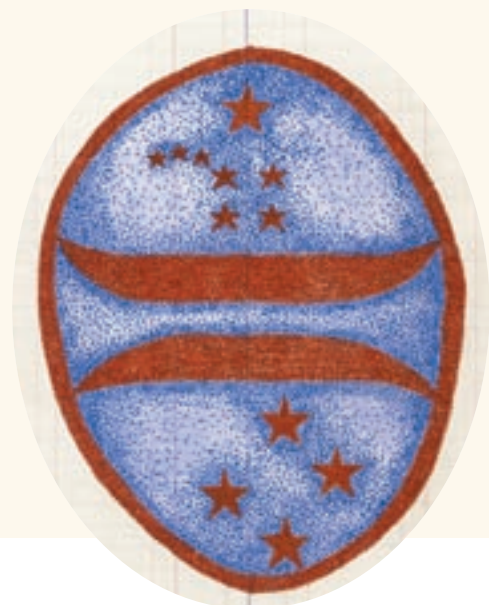
Appuyer l'infrastructure des réserves

Un élément indispensable aux Premières Nations pour fournir les services communautaires essentiels et faciliter la croissance et la prospérité économique est leur capacité : d'attirer des investissements en immobilisations et d'en tirer avantage; de planifier, de gérer et de réaliser efficacement les projets d'infrastructure; de posséder et d'exploiter les installations communautaires, notamment les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, les routes, les ponts, les systèmes de télécommunications, les installations récréatives, les centres de santé, les centres communautaires et les immeubles commerciaux.

Dans le but de renforcer la capacité infrastructurelle et d'accroître les possibilités d'investissement des Premières Nations, la CFPN s'est activement employée pendant tout l'exercice 2020-2021 à :

- Promouvoir la conception, le développement et la validation de concept du nouvel Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) – qui deviendrait la quatrième institution sous le régime de la LGF – en vue d'élaborer et de promouvoir des normes et des pratiques exemplaires pour la planification et la gestion des projets d'infrastructure ainsi que l'entretien et l'exploitation des installations.
- Collaborer avec les autres institutions de la LGF afin de faire progresser les modifications réglementaires à apporter à la LGF qui permettront aux organismes des Premières Nations et aux Premières Nations signataires de traités d'adhérer à la LGF et d'améliorer leur accès au régime d'emprunts collectifs à long terme pour financer l'infrastructure des réserves.
- Appuyer les Premières Nations dans leurs efforts d'exercer leur compétence pour générer des recettes locales pouvant aider au financement des services communautaires et à la construction, à l'exploitation et à l'entretien des infrastructures.

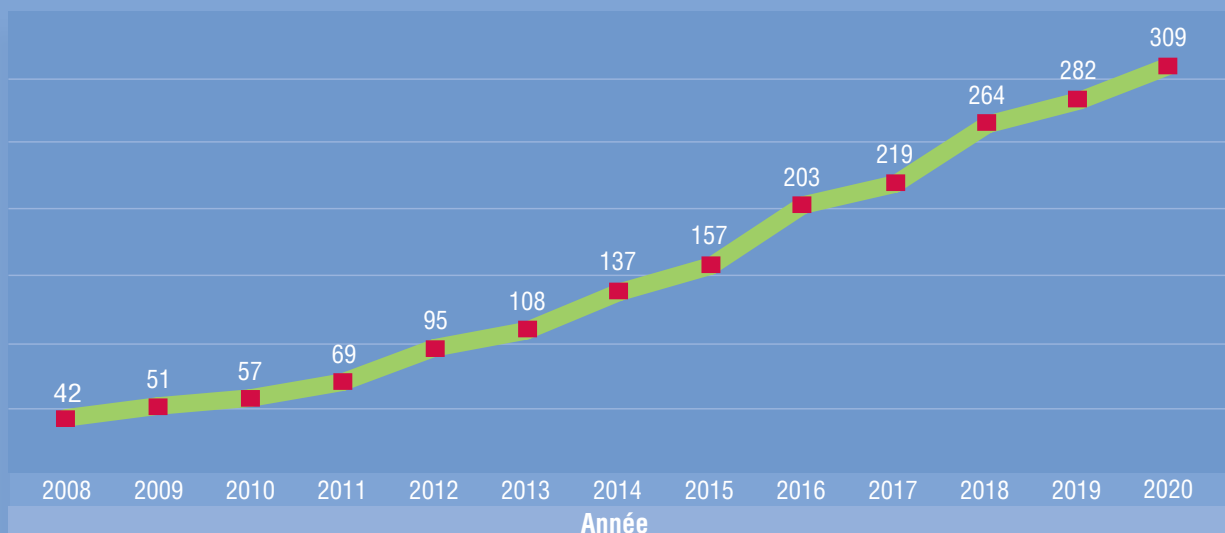
En capitalisant sur les travaux antérieurs de recherche fondamentale, de promotion et de développement réalisés au sujet de l'octroi de nouveaux pouvoirs fiscaux, la CFPN a développé et appuyé davantage la compétence des Premières Nations en matière de gestion des infrastructures.



CFPN – Croissance et progrès

En 2020-2021, il y a eu 27 Premières Nations qui se sont inscrites à l'annexe de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, ce qui porte à 309 le nombre total à la fin de l'exercice, soit presque la moitié (49 %) de l'ensemble des 634 Premières Nations au Canada.

Nombre total de Premières Nations participant à la *Loi sur la gestion financière des premières nations*



- ▶ En 2020-2021, les recettes fiscales annuelles générées par les Premières Nations participantes totalisaient plus de 97 millions de dollars, soit une augmentation de 40 % par rapport aux recettes d'il y a sept ans.
- ▶ Depuis sa création en 2007, la CFPN a aidé les Premières Nations à générer des recettes de plus d'un milliard de dollars pour appuyer de meilleurs services et infrastructures communautaires et à attirer des milliards de dollars de plus en investissements, ce qui a entraîné des milliers de possibilités d'affaires et d'emplois, des revenus plus élevés et des résultats sociaux améliorés.
- ▶ Jusqu'à maintenant, 195 étudiants provenant de 92 Premières Nations ont participé au programme menant à l'obtention du *Certificat en administration fiscale des Premières Nations* offert dans le cadre d'un partenariat entre la CFPN, le Tulo Centre of Indigenous Economics et l'Université Thompson Rivers. Plus de 90 étudiants issus de sept provinces ont terminé avec succès les huit cours menant à l'obtention du certificat.
- ▶ Après les quatre séances inaugurales données en 2008-2009, le nombre de cours, webinaires et ateliers sur la fiscalité des Premières Nations varie désormais entre 10 et plus de 20 par année, ce qui représente un nombre total de 154 séances données jusqu'à présent. À ce jour, quelque 2 043 participants des Premières Nations ont profité de cette formation spécialisée.

Nombre de lois au titre de la LGF et de règlements administratifs au titre de l'art. 83 (des Premières Nations) examinés par la CFPN – Total cumulatif

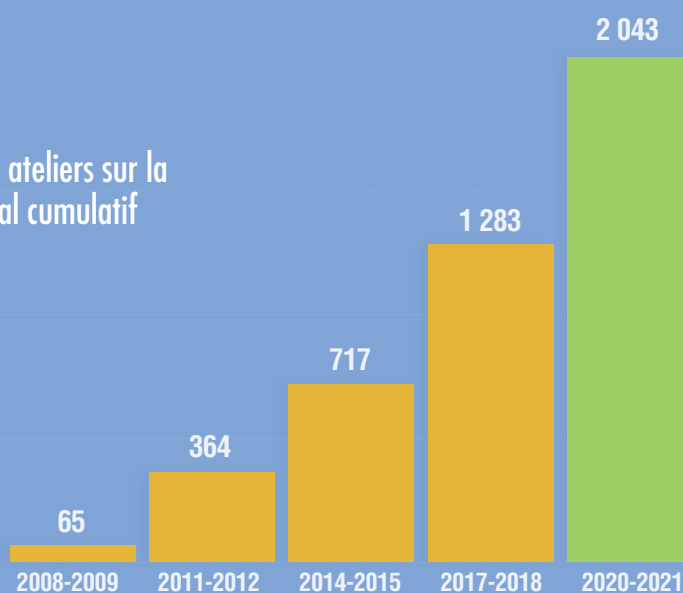
En 2020-2021, la CFPN a fait l'examen de 241 lois de Premières Nations au titre de la LGF et de 32 règlements administratifs de Premières Nations au titre de l'article 83, en vue de leur édicition par les Premières Nations

visées. Cela porte le nombre total, depuis 2008-2009, à 2 072 lois au titre de la LGF et à 744 règlements administratifs au titre de l'article 83.

Lois au titre de la LGF												
81	171	255	360	482	619	768	957	1 163	1 388	1 600	1 831	2 072
Règlements administratifs au titre de l'article 83												
63	122	182	254	325	390	449	508	569	625	671	712	744
2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021

Participants aux cours, webinaires et ateliers sur la fiscalité des Premières Nations – Total cumulatif

Malgré les défis posés par la COVID-19 en 2020-2021, plus de 147 personnes ont participé à des cours, des webinaires et des ateliers sur la fiscalité des Premières Nations, ce qui porte le nombre total cumulatif à ce jour à plus de 2 000 participants. Cela représente une participation totale plus de trente fois supérieure à celle de 2008-2009.



► **Pour compléter les cours d'accréditation et de formation formelle, les webinaires et les ateliers de la CFPN, on a donné jusqu'à maintenant plus de 735 présentations sur la fiscalité des Premières Nations aux Premières Nations intéressées et à d'autres partenaires et intervenants dans tout le Canada.**

► **La CFPN continue à faire du progrès pour élargir son rayonnement dans toutes les régions du Canada. À l'heure actuelle, on compte des Premières Nations participantes dans chaque province et aussi dans les Territoires du Nord-Ouest. Environ les deux cinquièmes (39 %) des Premières Nations participantes sont situées en Colombie-Britannique – la province ayant la plus forte concentration – et le reste est réparti également entre les provinces des Prairies (30 %) et les provinces vers l'est à partir de l'Ontario (30 %).**

► **En 2020-2021, neuf nouveaux diplômés ont terminé avec succès les cours de formation formelle sur la fiscalité des Premières Nations, ce qui porte le nombre total cumulatif à 97 depuis l'exercice 2008-2009.**

Progrès réalisés quant aux initiatives spéciales

Chaque année, en plus de fournir les services courants aux Premières Nations, de gérer ses relations avec ses partenaires et divers intervenants et de déployer des efforts d'innovation et d'amélioration continues, la CFPN entreprend un nombre déterminé d'initiatives spéciales avec le financement du gouvernement du Canada. Ces initiatives spéciales exigent de la CFPN qu'elle consacre beaucoup de temps et d'efforts à explorer de nouvelles possibilités de croissance et d'expansion dans les domaines de la fiscalité, de la gestion financière et de la croissance économique des Premières Nations. Elles appuient la croissance et le développement des pouvoirs de la CFPN et de sa capacité de travailler avec les Premières Nations et les institutions partenaires en vue de faire progresser la vision globale d'un « climat d'investissement concurrentiel chez les Premières Nations, où la croissance économique peut servir de catalyseur pour leur autosuffisance ».

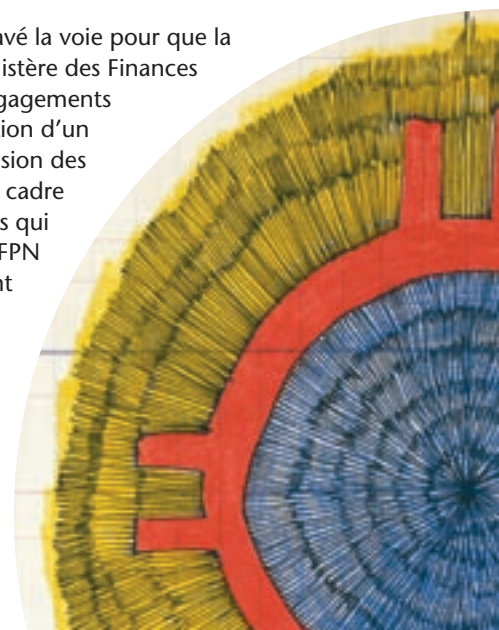
Voici un sommaire des progrès réalisés en 2020-2021 à l'égard des initiatives spéciales de cet exercice.

Promouvoir les propositions visant la compétence des Premières Nations

Au cours de l'exercice 2020-2021, la CFPN a continué de promouvoir l'accroissement des pouvoirs fiscaux des Premières Nations dans le cadre de la LGF. À cette fin, la CFPN a travaillé notamment à faire avancer la proposition adressée à Finances Canada pour lever le moratoire sur la taxe de vente frappant trois produits (essence, alcool et tabac) et y ajouter le cannabis, de manière à mettre de l'avant une option de taxe plus exhaustive sur quatre produits, la « TEACT », à l'intention des Premières Nations intéressées. Cela comprenait aussi la promotion de propositions visant à inclure la taxe sur les produits et services des Premières Nations (TPSPN) dans la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF) afin d'élargir la portée du financement par débentures par les Premières Nations. Pour appuyer cette initiative, la CFPN a préparé une estimation des implications fiscales d'un tel changement et a élaboré et fait valoir la justification politique sous-jacente.

Dans le budget fédéral subséquent de 2021, le gouvernement s'est engagé à entamer des discussions avec les gouvernements et les organismes autochtones intéressés en vue de la création d'un cadre pour la négociation d'accords qui permettraient aux gouvernements autochtones intéressés à mettre en œuvre une taxe de vente « TEACT » dans leurs réserves ou sur les terres qui leur ont été octroyées dans le cadre d'un règlement. Le gouvernement a également annoncé son intention de modifier les lois et les règlements afin d'élargir les types de recettes que les Premières Nations peuvent utiliser pour garantir des emprunts auprès de l'Administration financière des Premières Nations (AFPN) – en particulier, inclure les recettes provenant de la TPSPN et de la taxe de vente des Premières Nations – comme l'une des mesures proposées dans le budget sous le thème « Des communautés autochtones fortes – Obtenir les capitaux pour les investissements communautaires ».

Ces développements importants ont pavé la voie pour que la CFPN continue de travailler avec le ministère des Finances aux fins de la mise en œuvre de ces engagements pendant l'exercice 2021-2022. La création d'un cadre appuyant la taxe TEACT et l'inclusion des recettes provenant de la TPSPN dans le cadre de la LGF seront des étapes importantes qui aideront les autres propositions de la CFPN et les travaux qu'elle mène actuellement avec les Premières Nations intéressées et les provinces en ce qui concerne les cadres de la fiscalité du cannabis et du tabac, le partage de la taxe d'accise et une meilleure relation financière fondée sur la compétence.





Compétence fiscale et réglementaire concernant le cannabis

Depuis la mise en œuvre à l'échelle nationale du nouveau régime de légalisation du cannabis en 2017, les communautés des Premières Nations ont été exclues du cadre de taxation et de réglementation de l'industrie du cannabis médical et récréatif au Canada. Pour corriger cette omission, les Premières Nations promotrices et la CFPN ont continué de travailler ensemble au cours de 2020-2021 afin d'élaborer et de promouvoir une proposition visant un accord sur la compétence des Premières Nations en matière de taxation et de réglementation du cannabis.

La proposition comprend les éléments suivants : l'optionnalité ou la participation volontaire des Premières Nations intéressées; un cadre de compétence pour la réglementation et l'octroi de licences qui fera usage du cadre réussi de la LGF; un cadre de fiscalité qui englobera la taxe d'accise, la taxe de vente TEACT (taxe sur l'essence, l'alcool, le cannabis et le tabac) et d'autres options de taxation de type provincial, dont les recettes perçues seront intégrées aux recettes locales prélevées en vertu de la LGF et au cadre régissant les emprunts; un système de distribution du cannabis comportant une commission du cannabis des Premières Nations, un réseau de distribution et un système d'estampillage; et l'atteinte concrète des quotas de licences provinciales et fédérales.

Au cours de l'exercice 2020-2021, les activités menées par les promoteurs de la proposition de compétence des Premières Nations en matière de cannabis et les institutions des Premières Nations qui appuient cette proposition – dont la CFPN – portaient sur les principales caractéristiques de conception de l'éventuel régime, notamment : la recherche sur des facteurs tels l'évolution de l'industrie, les droits inhérents des Premières Nations et les textes législatifs pris en vertu de leurs codes fonciers, les activités de participation de celles-ci et la viabilité d'un système de distribution et d'estampillage propre aux Premières Nations; la poursuite des activités de mobilisation et de communication menées auprès des communautés, des dirigeants des Premières Nations, des représentants gouvernementaux, des groupes de défense autochtones militant en faveur du cannabis – y compris le Comité des Chefs sur le cannabis de l'Assemblée des Premières Nations (APN) – et des entrepreneurs des Premières Nations; et la tenue de discussions avec des ministères gouvernementaux sur les éléments proposés tels la réglementation, la santé, l'éducation, l'octroi de licences, la taxation et la distribution.

Grâce aux fondements établis en 2020-2021, le budget de 2021 a prévu des engagements de ressources pour la mise en œuvre de la taxe de vente TEACT qui est l'un des éléments

de la proposition de compétence fiscale et réglementaire des Premières Nations concernant le cannabis. Il y aura, au cours du prochain exercice, d'autres activités de mobilisation et de communication, d'autres recherches sur les aspects législatifs et de politique de la proposition de compétence en matière de cannabis et le lancement d'un ou de plusieurs projets pilotes potentiels.

Progrès réalisés quant à la taxe autochtone sur les ressources

La CFPN a continué de travailler avec les Premières Nations intéressées et les gouvernements provinciaux pendant tout l'exercice 2020-2021 afin de promouvoir l'option d'une taxe autochtone sur les ressources (TAR). Cette proposition soutient les intérêts des Premières Nations qui souhaitent tirer un avantage fiscal d'une taxe sur les projets d'exploitation des ressources (par ex. ressources minières et forestières) qu'elles appuient sur leurs territoires ancestraux. Elle tient compte également des intérêts des gouvernements provinciaux qui souhaitent instaurer un meilleur climat d'investissement pour les projets d'exploitation des ressources et améliorer la viabilité budgétaire de ces projets dans leur province. La taxe sur les ressources apporterait une importante contribution aux recettes des Premières Nations et faciliterait la mise en œuvre de projets dont pourraient bénéficier leurs communautés, c'est-à-dire grâce aux possibilités d'affaires et d'emplois offertes au niveau local. Les gouvernements provinciaux sont particulièrement en faveur d'une proposition de crédit d'impôt fédéral dont pourraient se prévaloir les sociétés exploitantes de ressources pour compenser le paiement de la TAR aux Premières Nations.

**Les Premières Nations
promotrices et la CFPN
ont continué de travailler
ensemble au cours de
2020-2021 afin de
promouvoir une proposition
visant un accord sur la
compétence des
Premières Nations en
matière de taxation et de
réglementation du cannabis.**





En 2020-2021, la CFPN a travaillé à diverses initiatives liées à la TAR au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Ces initiatives étaient surtout axées sur la recherche visant à démontrer comment des arrangements liés à la TAR permettent d'appuyer la compétence des Premières Nations, d'améliorer l'infrastructure et les services et de contribuer à améliorer les relations financières entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les Premières Nations.

Aller de l'avant avec l'Institut des infrastructures des Premières Nations

La CFPN a continué de collaborer avec le conseil de développement et l'équipe technique de l'Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) afin de concevoir de nouvelles approches pour le développement des infrastructures dans les communautés situées dans les réserves. Le rôle de l'IIPN est de servir de centre d'expertise ayant pour fonction d'élaborer, de faire connaître et de promouvoir des normes et des méthodes pour la planification et de la gestion des projets. Cela permettra aux Premières Nations de réaliser des projets d'infrastructure plus durables, de manière plus rapide et plus rentable, pour le bénéfice économique de leurs communautés.

En vue de l'élaboration et de la mise à l'essai de modèles de projet de validation de concept et d'analyses de rentabilisation pour la gestion des projets d'infrastructure, les travaux effectués en 2020-2021 visaient surtout la mobilisation des Premières Nations, des organisations régionales et d'autres groupes des Premières Nations. L'une des initiatives consistait à élaborer une analyse de rentabilisation d'un système d'égouts en collaboration avec la *Première Nation Chippewas de Kettle et Stony Point*, en Ontario. Une autre initiative portait sur la collaboration avec la Régie de la santé des Premières Nations pour offrir un soutien aux centres de santé et de guérison

**Fort des progrès réalisés
au cours de l'exercice
précédent, l'IIPN a continué
en 2020-2021 à promouvoir
l'établissement d'une
institution pour aider
les Premières Nations à
développer des infrastructures
plus durables en élaborant des
stratégies, des approches, des
outils et des modèles propres
à ces infrastructures.**

communautaires. En outre, l'IIPN a fourni son appui à un projet spécial de l'Atlantic First Nations Water Authority en analysant les meilleures pratiques en approvisionnement.

Fort des progrès réalisés au cours de l'exercice précédent, l'IIPN a continué en 2020-2021 à promouvoir l'établissement d'une institution pour aider les Premières Nations à développer des infrastructures plus durables en élaborant des stratégies, des approches, des outils et des modèles propres à ces infrastructures. Ce travail de validation de concept sert à appuyer et à documenter l'élaboration de normes de l'IIPN pour la planification et l'approvisionnement des infrastructures. Il permet également de bien positionner l'IIPN afin qu'il puisse commencer à offrir ses services dès



Un centre d'excellence à l'appui des projets d'infrastructure des Premières Nations

L'Institut des infrastructures des Premières Nations est une initiative dirigée par les Premières Nations qui appuie l'amélioration des résultats des infrastructures autochtones. Cet institut fait valoir et fait connaître les compétences et les processus nécessaires aux Premières Nations pour planifier, acquérir, construire, exploiter, gérer et posséder leurs propres infrastructures en conformité avec les normes professionnelles et les pratiques exemplaires reconnues dans le domaine. Une fois qu'il sera établi et pleinement opérationnel, l'IIPN travaillera avec les Premières Nations, les conseils tribaux, les organismes des Premières Nations et d'autres groupes de manière coordonnée, et il appuiera les projets d'infrastructure pour les installations de toutes les catégories d'actifs, notamment l'eau et les eaux usées, la santé, l'éducation, les routes et les ponts ainsi que les télécommunications.



Développer la capacité de gestion financière et de développement économique

Constitué en personne morale le 31 janvier 2008, le Centre Tulo est un organisme de bienfaisance canadien qui a pour mission d'aider les Premières Nations intéressées à développer les cadres juridique et administratif nécessaires au soutien des marchés sur leurs terres. Le Centre Tulo offre des programmes d'études et mène des recherches dans les domaines de l'administration publique des Premières Nations. Il travaille en étroite collaboration avec la CFPN pour promouvoir et appuyer la capacité de gestion financière et de développement économique des Premières Nations.

sa constitution officielle à titre de quatrième institution sous le régime de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF), aux côtés de la CFPN, du Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN) et de l'Administration financière des Premières Nations (AFPN). Ensemble, ces quatre institutions partenaires de la LGF offriront un éventail plus exhaustif de services de gestion financière et de soutiens pour améliorer la capacité des gouvernements des Premières Nations d'accroître le bien-être économique de leurs communautés.

Les progrès réalisés en fait de croissance et de développement de l'IIPN en 2020-2021 comprennent notamment : la participation à l'assemblée virtuelle www.fnleadingtheway.ca (mentionnée ailleurs dans le présent rapport annuel); l'organisation d'une série de cinq webinaires auxquels ont participé plus de 30 Premières Nations et qui comptaient, parmi les conférenciers invités, des membres du conseil de développement et de l'équipe technique de l'IIPN ainsi que des représentants de la CFPN, du CGFPN et de l'AFPN; et l'élaboration d'outils et de ressources de planification des infrastructures qui sont accessibles en ligne, y compris un mandat de projet, un modèle d'analyse de rentabilisation, une fiche d'information sur les options d'approvisionnement et un guide sur les concepts de partage des coûts.

L'IIPN a également mené des recherches essentielles sur les modèles de gouvernance et de prestation de services, ainsi que des analyses techniques des propositions législatives possibles concernant la constitution de l'IIPN dans le cadre de la LGF, y compris les options et les scénarios concernant le mandat, les fonctions, les pouvoirs et la conception des programmes de l'IIPN, les rôles relatifs à la prise de textes législatifs et l'interfonctionnement avec d'autres institutions pertinentes. Ces recherches ont servi à appuyer les discussions menées avec les institutions partenaires de la LGF, le conseil de développement de l'IIPN,

des experts du groupe de travail et des représentants du gouvernement du Canada; ces discussions ont débouché sur la rédaction d'un document de travail technique. Cet important document de référence explique comment la LGF peut être modifiée pour créer l'IIPN. Les travaux se poursuivront en 2021-2022 pour faire avancer la conception et la validation de concept de l'IIPN.

Mise en œuvre des stratégies de rétablissement en réponse à la COVID-19

Aussitôt que les effets à plus long terme de la pandémie de COVID-19 se sont fait connaître au début de l'année 2020, la CFPN a rapidement pris des mesures en collaboration avec le Tulo Centre of Indigenous Economics (le Centre Tulo) pour surmonter les obstacles que la pandémie posait à l'enseignement et aux cours de formation en personne.

Vu les restrictions de plus en plus sévères frappant les voyages et les programmes de formation en présentiel, la CFPN et le Centre Tulo – grâce au financement des initiatives spéciales accordé par le gouvernement du Canada – se sont lancés dans une ambitieuse démarche de conversion de l'approche pour l'élaboration des curriculums et la prestation des cours. Leur objectif était double : permettre rapidement l'accès « virtuel » aux cours et l'enseignement « à distance » pour assurer un service ininterrompu aux étudiants et aux participants; et b) élaborer et introduire rapidement de nouveaux matériels de base axés spécifiquement et directement sur la résilience économique et une reprise vigoureuse pour remédier aux impacts de la pandémie sur les entreprises et les communautés.

La transformation en réponse à la pandémie a été rapide et importante. Les principales initiatives entreprises au cours de la première année de la pandémie comprenaient notamment :

- Mettre à jour le manuel scolaire du Centre Tulo sur l'économie appliquée des Premières Nations, incorporer de nouveaux cours aux programmes d'économie appliquée et ajouter un contenu numérisé pour faciliter l'apprentissage à distance.
- Convertir sept des huit cours du *Certificat en administration fiscale des Premières Nations* et deux des huit cours du *Certificat en économie appliquée des Premières Nations* en salle de classe virtuelle et en programme d'apprentissage interactif.



Le budget de 2021 appuie l'élargissement de la compétence fiscale des Premières Nations

Le 19 avril 2021, le gouvernement fédéral déposait son premier budget depuis plus de deux ans. Comme prévu, le budget établissait les priorités de dépenses afin d'encourager une relance économique durable à la suite de la COVID-19. À cet égard, le budget de 2021 a largement adopté la recommandation de la CFPN que contenait le rapport du Comité permanent des finances à la Chambre des communes : « Dans le budget de 2021, le gouvernement annonce qu'il compte s'associer aux gouvernements et aux organismes autochtones qui le souhaitent afin d'élaborer un cadre pour la négociation d'accords qui permettraient aux gouvernements autochtones intéressés de mettre en œuvre une taxe de vente sur le carburant, l'alcool, le tabac et le cannabis dans leurs réserves ou sur leurs terres qui leur ont été octroyées dans le cadre d'un règlement. »

- Améliorer les plateformes d'apprentissage en ligne et les systèmes d'apprentissage en ligne, notamment en ajoutant des équipements et des logiciels pour soutenir les nouvelles plateformes d'apprentissage.
- Réaliser et publier une nouvelle série de balados sur les stratégies visant à renouveler et à développer des économies durables – assorties d'études de cas pertinents – qui favorisent une relance économique plus rapide.
- Réaliser et publier une série de vidéos explicatives sur les pandémies antérieures, la résilience, ainsi que les stratégies et les études de cas qui favorisent une relance économique rapide.
- Effectuer des recherches, concevoir et présenter un atelier sur la relance économique destiné aux dirigeants et au personnel des Premières Nations, qui leur permet de discuter des répercussions économiques de la pandémie et d'explorer et de comprendre les éléments qui sont nécessaires pour bâtir une économie autochtone plus durable.

Vu son mandat à l'échelle du Canada et la participation active d'apprenants de tous les coins du pays d'année en année, il était crucial que la CFPN fasse rapidement la transition vers un nouveau modèle plus souple pour l'élaboration des curriculums et la prestation des cours.

- Rédiger le plan d'un nouveau manuel scolaire du programme d'administration fiscale pour appuyer l'enseignement à distance du programme.

Vu son mandat à l'échelle du Canada et la participation active d'apprenants de tous les coins du pays d'année en année, il était crucial que la CFPN fasse rapidement la transition vers un nouveau modèle plus souple pour l'élaboration des curriculums et la prestation des cours. Bien qu'on s'attende au retour des cours de formation en présentiel pendant la période postpandémique, l'apprentissage à distance et l'accès virtuel deviendront de nouvelles formules permanentes, ce qui augmentera considérablement les options disponibles aux participants intéressés des Premières Nations de toutes les régions du Canada.

Adoption par le Comité des finances de la Chambre des communes de la recommandation de la CFPN relative au budget de 2021

Le 11 décembre 2020, M. Jules, président de la Commission, a comparu devant le Comité permanent des finances dans le cadre du processus de consultation prébudgétaire en vue du budget de 2021. Il a donné un aperçu de la Stratégie de relance économique dans le contexte de la COVID-19 qui figurait dans le mémoire prébudgétaire de la CFPN et contenait plusieurs recommandations : modifier la LGF pour y créer l'Institut des infrastructures des Premières Nations; monétiser des transferts majeurs en matière d'infrastructures; modifier la LGF afin d'élargir les pouvoirs fiscaux des Premières Nations; modifier la LGF afin d'élargir le mandat des institutions et de prévoir des crédits législatifs; modifier la LGF afin de la rendre accessible aux Premières Nations signataires de traités et aux Premières Nations autonomes ainsi qu'à toutes les organisations autochtones; et prévoir un soutien fédéral pour l'établissement d'un registre des titres fonciers autochtones visant à améliorer l'accès au capital.

Le 16 février 2021, le Comité permanent a soumis à la Chambre des communes son rapport faisant état de ses recommandations pour le budget de 2021. L'une des sept recommandations prébudgétaires de la CFPN figurait dans ce rapport, à savoir « Le Comité permanent des



finances de la Chambre des communes recommande que le gouvernement du Canada, dans le respect des champs de compétence de chaque juridiction : Élargisse les pouvoirs fiscaux des Autochtones pour inclure les ventes, les ressources, le tabac, le cannabis, la taxe d'accise et l'impôt sur le revenu, ou les *taksis*. »

Assemblée nationale « Les Premières Nations montrent la voie à suivre 3 »

S'appuyant sur l'énorme succès des assemblées nationales « Les Premières Nations montrent la voie à suivre » en 2018 et 2019, les institutions fiscales des Premières Nations et le Conseil consultatif des terres (CCT) ont tenu, les 17 et 18 février 2021, l'assemblée nationale annuelle sous le thème « *La résilience économique des Premières Nations : Les Premières Nations montrent la voie à suivre 3* ». Cette assemblée s'est déroulée sur une plateforme virtuelle en raison de la pandémie de COVID-19.

L'assemblée a réuni les dirigeants des Premières Nations participant à la LGF, des Premières Nations taxatrices relevant de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*, des Premières Nations signataires de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations (l'Accord-cadre) et des Premières Nations ayant présenté une déclaration d'intérêt pour la subvention de 10 ans.

L'assemblée nationale avait pour objet de :

- Partager les outils institutionnels et les services de soutien.
- Faire connaître les succès que réalisent les Premières Nations grâce à leur travail en dehors de la *Loi sur les Indiens*.
- Unifier une voix collective pour les initiatives et les innovations dirigées par les Premières Nations.
- Définir une voie claire pour construire des communautés des Premières Nations prospères et dynamiques.

L'assemblée nationale a présenté les Premières Nations à l'avant-plan de l'élargissement de leur compétence. Elle a mis en évidence leurs réalisations en utilisant les lois et les accords pilotés par les Premières Nations pour améliorer leurs

économies grâce à une plus grande autonomie financière, à une meilleure gestion financière, au financement par débentures et à une saine gouvernance foncière. Elle a aussi donné aux Premières Nations l'occasion d'en apprendre davantage sur la façon dont les institutions des Premières Nations et le CCT peuvent soutenir et améliorer les innovations dans les relations financières des Premières Nations avec la Couronne, y compris les subventions de 10 ans.

L'assemblée nationale a réuni plus de 260 participants le premier jour sous le thème « Les histoires de réussite des Premières Nations » et 240 participants le deuxième jour sous le thème « La résilience économique des Premières Nations en action ».

Parmi les conférenciers invités figuraient des dirigeants influents des institutions hôtes : C.T. (Manny) Jules, président de la Commission de fiscalité des premières nations, Harold Calla (président exécutif du Conseil de gestion financière des Premières Nations), Ernie Daniels (président et PDG de l'Administration financière des Premières Nations) et Robert Louie (président du Conseil consultatif des terres), ainsi que l'ainé Eugene Louie (*Nation Tla'amin*), le chef Misel Joe (*Première Nation Miawpukek*), le chef Evan Taypotat (*Première Nation Kahkewistahaw*), le chef Derek Epp (*Première Nation Tzeachten*), le chef Willy Sellars (*Première Nation de Williams Lake*) et le chef Billy Morin (*Nation crie Enoch*).

L'honorable Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, et Pam Danoff, secrétaire parlementaire du ministre des Services aux Autochtones, ont prononcé les allocutions d'ouverture. La ministre Bennett s'est engagée à continuer à travailler en collaboration avec les institutions fiscales sur les améliorations à apporter à la *Loi sur la gestion financière des premières nations* et elle a félicité le CCT à l'occasion du 25^e anniversaire de l'Accord-cadre et signalé sa volonté d'explorer la création potentielle d'un nouvel institut des infrastructures dans le cadre de ce régime. La secrétaire parlementaire Danoff a fait remarquer que le gouvernement avait engagé plus de 330 millions de dollars dans l'énoncé économique de l'automne 2020 en réponse à la perte de revenus communautaires – y compris les revenus des entreprises, le partage des recettes et les impôts – causée par la pandémie de COVID-19.

Compétence des Premières Nations en matière de fiscalité et de développement économique

Des Premières Nations de partout au Canada exercent leur compétence et s'appliquent à aller au-delà de la *Loi sur les Indiens* grâce à des initiatives dirigées par les Premières Nations qui favorisent leur croissance et leur durabilité, ce qui en fin de compte soutient des normes plus élevées de bien-être communautaire. À l'heure actuelle, plus de 300 Premières Nations provenant de toutes les régions du Canada participent à la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.



Il est essentiel que la prise en charge de la compétence fiscale des Premières Nations soit dirigée par celles-ci et qu'elle soit facultative et appuyée par des institutions nationales des Premières Nations.

Rapport des secteurs d'activité

L'exercice 2020-2021 a été une année de défis imposés par les impacts de la pandémie de COVID-19. Ce fut aussi une année de grand progrès pour la croissance et l'évolution des programmes de la CFPN et de ses activités de soutien et de sensibilisation auprès des Premières Nations visant à faire progresser leur compétence fiscale et économique et ce, grâce au ferme engagement et aux services dévoués de ses sept secteurs d'activité.

Secteurs d'activité de la CFPN

- ▶ **Services intégrés**
- ▶ **Services juridiques et des politiques**
- ▶ **Examen des lois/règlements administratifs et sensibilisation**
- ▶ **Gazette des premières nations**
- ▶ **Éducation, formation et accréditation**
- ▶ **Communications**
- ▶ **Gestion des différends et négociations**

Orientations et priorités de 2020-2021

Les principales activités et réalisations exposées dans le présent rapport annuel de 2020-2021 reflètent les orientations et priorités stratégiques établies dans le plan directeur officiel pour cet exercice :

- 1 Continuer à fournir aux Premières Nations des conseils et du soutien relativement aux régimes d'imposition foncière.
- 2 Renforcer la prestation des services de la CFPN par l'innovation et le renouvellement.
- 3 Améliorer le système de mesure du rendement de la CFPN.
- 4 Accroître le nombre de Premières Nations dotées d'un régime d'imposition foncière.
- 5 Élargir et enrichir les services offerts par la CFPN aux Premières Nations.
- 6 Promouvoir une relation financière fondée sur la compétence des Premières Nations.
- 7 Participer à la modification de la LGF et de ses règlements d'application pour accroître la participation des Premières Nations.
- 8 Développer et renforcer les institutions partenaires afin d'enrichir le soutien offert aux Premières Nations.



Services intégrés

Les Services intégrés comprennent la prestation à la Commission et à ses comités, sur une base régulière, de conseils, de soutien logistique et de services. L'objectif visé est d'assurer le fonctionnement efficace et opportun de la Commission dans tous les aspects de ses fonctions d'examen, de prise de décisions, de leadership et de défense d'intérêts. Cela comprend : la surveillance des processus de nomination et de reconduction des commissaires et l'orientation des nouveaux commissaires; la planification, la programmation et la coordination des réunions ordinaires de la Commission et de ses comités, ainsi que des processus et des événements spéciaux; la préparation des matériels d'information et de présentation concernant les activités de la Commission; la consignation et la distribution, au besoin, des procès-verbaux, des dossiers et des décisions; et tout autre soutien nécessaire.

Le secteur des Services intégrés comporte également la prestation à la Commission et à la CFPN de services de soutien, notamment la planification, la gestion financière, la comptabilité, le personnel, les services administratifs et juridiques, la gestion des locaux, la gestion de la technologie de l'information et la gestion des contrats. L'objectif visé est d'assurer le bon fonctionnement de la Commission en conformité avec la LGF et le plan directeur, d'établir un environnement de travail efficace et efficient pour les autres secteurs de services, et de remplir les fonctions et les exigences de gestion financière et de contrôle prévues dans la LGF. Cela comprend : la coordination et le soutien du plan directeur annuel et du rapport annuel; la gestion des immobilisations du siège social et du bureau de la région de la capitale nationale; la gestion financière et administrative et la gestion des ressources humaines; le respect de la *Loi sur l'accès à l'information*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les langues officielles*; le recrutement, la formation et le développement professionnel du personnel et des dirigeants; la négociation du financement; la gestion de la technologie et de l'information; la formation et le perfectionnement professionnel du personnel; et l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des procédures de la CFPN en matière de ressources humaines, de finances et de gestion.

Principales initiatives et réalisations en 2020-2021

- **Leadership et activités de sensibilisation du président de la Commission** : Le président de la Commission avait un calendrier chargé en 2020-2021, particulièrement en ce qui concerne les discussions avec le gouvernement du Canada et la collaboration avec les institutions partenaires de la CFPN au titre de la LGF, d'une part, pour répondre dans l'immédiat et à plus longue échéance aux impacts de la COVID-19 sur les communautés des Premières Nations dans tout le Canada et, d'autre part, pour amorcer la relance.
- **Examen du personnel, recrutement et gestion de la relève** : En 2020-2021, la CFPN a amorcé un processus de recrutement proactif afin de pourvoir aux postes vacants anticipés et aux besoins émergents en ressources humaines. Ces mesures visent à répondre à l'augmentation de la demande de services de la CFPN, à élargir la portée des services et activités de la CFPN et à combler les vacances résultant des départs à la retraite de membres du personnel, et elles reflètent l'engagement stratégique de renforcer la capacité interne. Les principales activités comprenaient notamment l'embauche d'un directeur des Services intégrés, la création et la dotation d'un poste



de gestionnaire chargé de la gestion des technologies de l'information et des dossiers et le recrutement d'un adjoint administratif chargé de la programmation du secteur de l'Éducation. En outre, un nouveau poste de coordonnateur des dossiers et de l'information a été créé et doté à l'interne avec succès. Des processus de recrutement ont également été amorcés pour plusieurs autres secteurs de services en voie d'expansion dans les domaines des services juridiques et des politiques, de l'examen des lois/règlements administratifs et des communications, et la dotation des postes est censée avoir lieu au cours du prochain exercice.

- **Examen de l'organisation et des services** : La CFPN a achevé l'examen organisationnel et l'évaluation des services de base en 2019-2020. Ce processus a nécessité l'évaluation des structures de la gestion et de l'organisation et des modèles de prestation des services, ainsi que l'élaboration d'une structure organisationnelle plus efficace et plus cohésive. Le processus de mise en œuvre comportait notamment le recrutement et la planification du personnel et le remaniement de la structure organisationnelle et des secteurs d'activité de la CFPN. Il a fallu retarder certaines des mesures recommandées en attendant le retour du personnel à un fonctionnement plus normal à la suite de la pandémie de COVID-19.
- **Technologie de l'information** : L'examen du Système de gestion de l'information et de la technologie de l'information (TI) a été entrepris, y compris l'examen des systèmes de sécurité des TI et des systèmes TI essentiels. La transition vers un nouveau système de gestion des dossiers est bien avancée. D'autres réalisations en 2020-2021 comprennent : l'amélioration des protocoles de sécurité; la mise en œuvre de nouveaux systèmes de contrôle des TI; l'achèvement de la mise à niveau des technologies TI telle que la mise en place de nouveaux moyens de vidéoconférence, la mise à jour et l'expansion des systèmes d'hébergement Web et d'hébergement de logiciels; et l'accroissement des capacités de soutien des TI pour renforcer les activités et les services basés sur les TI.
- **Esprit d'équipe et collaboration** : Étant donné son engagement continu de renforcer la collaboration à l'interne, la CFPN a poursuivi ses initiatives annuelles de formation et de développement des capacités des équipes. Avec la mise en place de moyens de vidéoconférence pour répondre aux restrictions de voyage imposées par la pandémie de COVID-19, la CFPN a entrepris plusieurs initiatives et séances de formation portant sur le développement de l'esprit d'équipe et la collaboration.
- **Mesure du rendement** : Dans le cadre du processus du plan directeur de 2020-2021, la CFPN a instauré une série de mesures et d'indicateurs du rendement internes qui seront mis à jour sur une base régulière et révisés et peaufinés périodiquement.
- **Nouvelles données économiques et financières pour le processus décisionnel** : La crise de COVID-19 a fait ressortir l'importance de disposer de données à jour sur les circonstances et les besoins fiscaux, sociaux, économiques et infrastructurels des Premières Nations desservies par la CFPN. La CFPN a réagi en organisant des groupes de travail et en retenant les services d'experts pour définir la portée du projet à mettre en œuvre ultérieurement pour remédier aux lacunes en données statistiques et en renseignements connexes, y compris les lacunes exposées lors des interventions en réponse à la pandémie de COVID-19.
- **Protocoles de sécurité liés à la COVID-19** : La CFPN a élaboré et mis en œuvre des protocoles de sécurité et des mesures de contrôle contre la COVID-19, afin de protéger la santé, la sûreté et la sécurité du personnel et des contractuels.
- **Transition vers un environnement de travail à distance** : Une partie du travail du secteur des Services intégrés en 2020-2021 était consacrée à la planification, à la mise en œuvre et à la mise à jour continue des mesures permettant la transition du personnel de la CFPN vers le travail à distance en raison de la COVID-19. Cela a exigé une vaste série de changements aux opérations de la CFPN, y compris : les processus de gestion des dossiers et de la TI; les procédures financières; les protocoles des réunions de la Commission; et la prestation des services et les communications en mode virtuel.

Une attention particulière a été portée en 2020-2021 à la planification, à la mise en œuvre et à la mise à jour de la transition de la CFPN vers le travail à distance en raison de la COVID-19.



Services juridiques et des politiques

Les Services juridiques et des politiques comprennent la surveillance des développements juridiques et des décisions judiciaires, l'analyse des processus législatif et réglementaire, la prestation de conseils sur ces processus, et le soutien d'autres initiatives juridiques. L'objectif visé est de donner des conseils, d'appuyer la Commission dans la prise des décisions et de participer à l'élaboration des politiques et des normes dans le contexte du cadre réglementaire – en constante évolution et maturation – des régimes de recettes locales des Premières Nations. Ce travail comporte quatre volets interreliés :

- **Analyse et élaboration du cadre juridique** : le soutien de la conception et de la mise en œuvre des régimes fiscaux des Premières Nations, y compris la collaboration avec le gouvernement fédéral pour améliorer le cadre législatif et réglementaire et la surveillance des développements juridiques susceptibles d'avoir une incidence sur les régimes d'imposition foncière des Premières Nations établis dans le cadre de la LGF et de la *Loi sur les Indiens*.
- **Élaboration des modèles de lois et de règlements administratifs** : la rédaction et la mise à jour des modèles de lois et de règlements administratifs, ainsi que la fourniture d'outils connexes et de conseils pertinents, afin d'appuyer les Premières Nations et les professionnels qui travaillent avec elles dans les processus d'élaboration des lois et des règlements administratifs. Les modèles de lois et de règlements administratifs sont fondés sur les pratiques exemplaires, satisfont aux exigences législatives applicables, aux règlements ainsi qu'aux normes et politiques établies par la CFPN, et aident à appuyer l'élaboration rapide et efficace des textes législatifs sur les recettes locales.
- **Recherche et innovation** : la recherche, l'exploration, la mise à l'essai et l'analyse d'approches et de mécanismes novateurs pour la conception, l'élargissement et l'administration des régimes fiscaux des Premières Nations, afin de renforcer et d'améliorer de façon continue les régimes de recettes locales, d'élargir la compétence des Premières Nations, de documenter l'élaboration des politiques et des normes, et de définir les moyens de réduire les obstacles au développement économique des Premières Nations.
- **Élaboration des politiques** : la conception, l'élaboration et la promotion des politiques et des normes qui soutiennent les objectifs des politiques de la CFPN, à savoir élargir la compétence des Premières Nations, promouvoir l'harmonisation, encourager l'efficacité, accroître la confiance des Premières Nations, des contribuables et des investisseurs dans l'intégrité des régimes de recettes locales des Premières Nations, et concilier les intérêts des gouvernements des Premières Nations avec ceux des intervenants des régimes fiscaux des Premières Nations.

Principales initiatives et réalisations en 2020-2021

- **Renouveau et modernisation du mandat de la CFPN** : Tout au long de l'exercice 2020-2021, la CFPN a poursuivi ses pourparlers avec le gouvernement du Canada concernant les modifications éventuelles à apporter à la législation régissant le mandat de la CFPN. Cela a nécessité sa participation au groupe de travail du gouvernement du Canada chargé d'étudier des propositions et des options dans le cadre de l'article 29 de la LGF, dans le but de pouvoir procéder à la rédaction des modifications législatives qui seront examinées au cours du prochain exercice.
- **Élargissement de l'admissibilité à la participation à la LGF** : La CFPN a poursuivi ses travaux, à plus longue échéance, de recherche, d'analyse et de défense d'intérêts afin de faire progresser les modifications réglementaires



qui permettraient aux entités sans but lucratif des Premières Nations, aux Premières Nations signataires de traités et aux Premières Nations autonomes de participer à la LGF, ce qui élargirait la portée globale de l'exercice des pouvoirs fiscaux des Premières Nations à l'égard des questions touchant leurs communautés.

- **Ajout de nouveaux pouvoirs fiscaux dans la LGF :**

Tout au long de l'exercice 2020-2021, la CFPN a poursuivi ses consultations et sa collaboration avec le ministère des Finances afin de promouvoir et d'appuyer l'élargissement et la modernisation de la LGF pour en étendre la portée de manière qu'elle puisse répondre aux besoins fiscaux actuels des communautés des Premières Nations et qu'elle permette des arrangements plus efficaces avec l'Administration financière des Premières Nations (AFPN). Entre autres avantages, cela permettrait à la CFPN d'aider les Premières Nations à générer des sources de revenus plus stables pour avoir accès à l'AFPN, c'est-à-dire pouvoir faire des emprunts pour financer leurs investissements à plus long terme et leurs projets d'infrastructure économique.

- **Autres innovations en fiscalité et en taxation :** La CFPN a poursuivi ses travaux – à plus longue échéance – de recherche et de promotion de politiques afin de faire avancer la modification du *Règlement sur le contrôle d'application de la fiscalité foncière des premières nations* et du *Règlement sur les appels d'évaluations foncières des premières nations*, de poursuivre la mise sur pied d'un système d'enregistrement des titres fonciers autochtones (SETFA) et de promouvoir la création d'un institut de la statistique dans le cadre de la LGF et(ou) l'établissement de la fonction et de la capacité statistique au sein de chaque institution de la LGF. Entre-temps, poussée par les exigences d'une stratégie de relance économique pour les Premières Nations, la CFPN a continué à compiler des statistiques sur les recettes locales et d'autres facteurs pertinents pour appuyer une planification et une prise de décisions fondées sur des données probantes qui aideront la relance économique ainsi que la croissance et la stabilité fiscale à plus long terme.

La CFPN a poursuivi ses travaux

– à plus longue échéance –
de recherche et de promotion de
politiques afin de faire avancer
la modification du *Règlement
sur le contrôle d'application
de la fiscalité foncière des
premières nations* et du
*Règlement sur les appels
d'évaluations foncières des
premières nations*, et de
promouvoir la création d'un
institut de la statistique dans
le cadre de la LGF et(ou)
l'établissement de la fonction et
de la capacité statistique au sein
de chaque institution de la LGF.



Examen des lois et règlements administratifs, registres et sensibilisation

L'Examen des lois et des règlements administratifs comprend le soutien de l'élaboration – ainsi que de l'examen et de l'agrément par la Commission – des textes législatifs sur les recettes locales pris par les Premières Nations en vertu de la LGF, ainsi que le soutien de l'examen et de la recommandation au ministre par la Commission des règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. Ce travail comporte quatre volets interreliés :

- **Examen des lois/règlements administratifs** : la préparation des examens techniques pour appuyer l'examen par la Commission des lois et des règlements administratifs soumis – ce qui exige l'évaluation de la conformité des lois et des règlements administratifs des Premières Nations aux exigences des lois, règlements, normes et politiques applicables – et pour appuyer et aider les Premières Nations à préparer et à élaborer leurs lois et règlements administratifs.
- **Registres** : le maintien et la mise à jour des registres contenant les originaux de tous les textes législatifs sur les recettes locales agréés et les textes législatifs sur la gestion financière approuvés – conformément aux exigences de la LGF – et les règlements administratifs approuvés par le ministre en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*, pour consultation officielle au besoin.
- **Ententes de services** : le soutien – y compris l'élaboration d'exemples, de modèles et de gabarits – de l'élaboration des ententes de services entre les Premières Nations et les administrations locales qui sont nécessaires pour faire avancer la mise en œuvre des régimes d'imposition foncière et faire progresser les ajouts aux réserves et les droits fonciers issus de traités, afin d'aider les Premières Nations à négocier des ententes de services équitables, efficaces et efficaces avec les administrations locales.
- **Soutien de l'élaboration des lois/règlements administratifs et sensibilisation** : le soutien offert aux Premières Nations – y compris celles qui instaurent l'imposition foncière pour la première fois ou qui font la transition de l'imposition foncière en vertu de la *Loi sur les Indiens* à l'imposition foncière sous le régime de la LGF – pour l'élaboration et la mise en œuvre des textes législatifs sur les recettes locales et des règlements administratifs, ce qui comprend donner des présentations sur le processus d'élaboration des textes législatifs aux gouvernements des Premières Nations et répondre aux demandes de renseignements.



Principales initiatives et réalisations en 2020-2021

- **Adaptation des activités de sensibilisation de la CFPN aux restrictions de voyage liées à la COVID-19** : En raison de la pandémie, la CFPN a converti les visites en personne prévues dans les régions en deux ateliers régionaux présentés en mode virtuel. Elle a également converti de façon similaire les visites en personne et les séances de travail concernant la promotion de la compétence fiscale qui étaient censées avoir lieu en personne avec des Premières Nations en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et dans les provinces atlantiques en des présentations individuelles en mode virtuel. Un nombre total de 22 visites virtuelles de ce genre ont eu lieu au cours de l'exercice. D'autres présentations virtuelles de la CFPN en 2020-2021 comprenaient celles données à l'occasion de l'assemblée nationale en février 2021 et une partie de la série de webinaires sur l'Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) présentés en mars 2021.
- **Prise en compte des besoins et des circonstances uniques des Premières Nations** : La CFPN a conçu et donné des présentations virtuelles à des Premières Nations sur une base individuelle, en fonction des circonstances et des besoins particuliers de chaque



région. Dans le Canada atlantique, les présentations données visaient à expliquer le cadre des textes législatifs nécessaires et la manière de remplir les exigences relatives aux lois annuelles pour assurer une administration efficace des régimes fiscaux existants. En Ontario, la présentation portait sur les principes généraux de l'imposition foncière, le processus de mise en œuvre d'un régime d'imposition foncière et le type de soutien offert par la CFPN pendant et après la mise en œuvre d'un tel régime.

- **Aide à l'élaboration des textes législatifs :** En 2020-2021, la CFPN a aidé 15 Premières Nations à élaborer plusieurs textes législatifs sur les recettes locales, y compris des lois sur l'imposition foncière, l'évaluation foncière, la taxe sur les services, les taxes d'aménagement, l'imposition de droits, la taxe sur les transferts fonciers et la taxe sur les activités commerciales. Ce travail a exigé de la CFPN qu'elle explique les détails de la mise en œuvre de l'imposition foncière à des Premières Nations situées au Québec, et qu'elle aide plusieurs Premières Nations en Ontario à traiter de certaines questions d'évaluation foncière avant d'élaborer leurs lois sur l'imposition foncière. La CFPN a aussi travaillé avec plusieurs Premières Nations en Saskatchewan qui possèdent d'importants complexes d'habitations louées à bail et qui souhaitent remplacer le modèle actuel fondé sur les droits de service à un régime d'impôt foncier *ad valorem* (selon la valeur).

- **Examen des lois et des règlements administratifs :** En 2020-2021, la CFPN a examiné et agréé 241 lois au titre de la LGF (220 lois annuelles et 21 lois non annuelles) et elle a examiné et recommandé pour approbation du ministre 32 règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.
- **Présentations sur l'imposition foncière et les pouvoirs fiscaux prévus par la LGF :** Au cours du dernier exercice, la CFPN a donné 22 présentations à des Premières Nations sur l'imposition foncière et les pouvoirs fiscaux prévus par la LGF, y compris les avantages de l'exercice de la compétence fiscale des Premières Nations, comment se prévaloir des dispositions de la LGF et de quelle manière la compétence fiscale aide à favoriser la croissance économique. Au cours des présentations interactives, la CFPN a expliqué comment les intérêts sur les terres sont imposables et elle a décrit la fonction du processus d'évaluation et les options de développement des capacités. Dans des échanges de correspondance ultérieurs, des représentants des Premières Nations ont pu obtenir des renseignements supplémentaires alors qu'ils envisageaient de mettre en œuvre un régime d'imposition foncière dans leur communauté. Trois des présentations portaient sur le cycle des lois annuelles et le processus à suivre par les Premières Nations pour assurer le fonctionnement efficace de leur régime d'imposition foncière existant. En plus de donner des présentations, la CFPN a fourni aux Premières Nations intéressées des modèles de lois au titre de la LGF, des modèles de documents administratifs, des outils et des ateliers régionaux.

Conclusion d'une entente avec British Columbia Assessment

La CFPN et la société d'évaluation British Columbia Assessment (BC Assessment) ont signé un protocole d'entente (PE) le 27 octobre 2020 lors d'une cérémonie de signature virtuelle. Les deux parties ont renouvelé leur engagement de continuer à travailler ensemble pour appuyer et améliorer les régimes d'évaluation et d'imposition foncières des Premières Nations en Colombie-Britannique. La CFPN et BC Assessment maintiendront un dialogue ouvert sur les questions d'évaluation foncière des Premières Nations et l'évaluation foncière en général, en discutant de sujets d'intérêt ou de préoccupation communs qui surviennent ou sont décelés. En outre, la CFPN et BC Assessment échangeront des renseignements sur les nouveaux enjeux et les nouvelles politiques qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les régimes d'évaluation foncière des Premières Nations et de présenter un intérêt pour l'autre partie. Les deux parties travailleront en collaboration pour définir et réaliser des initiatives conjointes au soutien de l'évaluation et de l'imposition foncières des Premières Nations, y compris des communications, des présentations et des projets éducatifs conjoints. Pour commémorer l'événement, la Commission a réalisé une vidéo de cinq minutes contenant les messages de Manny Jules, président de la Commission de la fiscalité des premières nations, et de Silvia Bishop, présidente du conseil d'administration de BC Assessment, qui a été publiée sur le site Web de chaque organisme et diffusée sur les réseaux de médias sociaux.



Gazette des premières nations

La CFPN gère et maintient la *Gazette des premières nations* (GPN), un journal officiel dans lequel les gouvernements des Premières Nations publient leurs lois, règlements administratifs et autres textes législatifs ainsi que les avis publics. Les textes publiés dans la GPN sont accessibles via une base de données interrogeable gratuite sur le site Web www.fng.ca. L'objectif visé – exposé dans l'énoncé de mission de la GPN – est « d'offrir une source complète sur la législation des Premières nations au Canada, y compris les lois, les règlements administratifs et les autres textes législatifs, et de fournir un service de publication d'avis publics sur les questions touchant les Premières nations. » La *Gazette des premières nations* est le registre officiel de l'ensemble des textes législatifs sur les recettes locales agréés par la Commission, des normes et des procédures établies par la Commission en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF), des règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* qui ont été approuvés par le ministre, des textes législatifs sur la gestion financière approuvés par le Conseil de gestion financière des premières nations (CGFPN) et des normes établies par le CGFPN en vertu de l'article 55 de la LGF.

Principales initiatives et réalisations en 2020-2021

- **Lancement d'une nouvelle plateforme de base de données :** La CFPN a élaboré une plateforme de base de données moderne pour la *Gazette des premières nations* (GPN) en partenariat avec Lexum – société de logiciels de diffusion en ligne d'information juridique qui est chef de file au Canada – qui était chargée du développement de la technologie de l'information juridique de l'Institut canadien d'information juridique (CANLII) et qui a élaboré les plateformes des bases de données de la Cour suprême du Canada, du Tribunal de règlement des différends civils de la Colombie-Britannique et de nombreuses autres organisations. La nouvelle base de données de la GPN a été conçue sur le modèle de la base de données de CANLII et offre un système de recherche normatif avec une option plus rapide et plus exhaustive de recherche en texte intégral et de recherche « booléenne » (qui permet l'utilisation des opérateurs « et », « ou » et « pas ») et d'autres systèmes de filtres de recherche considérablement améliorés. La nouvelle plateforme de base de données a été lancée à l'occasion de la *Journée nationale des Autochtones* le 21 juin 2020, date du 23^e anniversaire de la *Gazette des premières nations*.
- **Remaniement du site Web :** De concert avec l'élaboration de la nouvelle plateforme de base de données de la *Gazette des premières nations*, la CFPN a remanié le site Web afin d'y offrir un langage visuel contemporain qui s'harmonise davantage avec l'identité de la GPN en tant que service destiné principalement aux gouvernements des Premières Nations pour la publication des lois, règlements administratifs, codes, autres textes législatifs et avis. Le contenu du site Web a été réécrit pour mieux représenter la fonction de la GPN comme moyen, à la disposition des gouvernements des Premières Nations, d'offrir un plus grand accès à la législation par souci de transparence, de communiquer des

avis au public et aux membres des Premières Nations et de fournir un service d'archives stable et fiable de la législation. L'architecture de l'information a été mise à jour afin que les utilisateurs comprennent plus facilement le but et le mode d'utilisation de la GPN, et que les gouvernements des Premières Nations et les autres intéressés comprennent plus facilement la procédure à suivre pour soumettre des documents pour publication.

- **Élaboration des nouveaux formulaires pour soumettre les documents à publier :** En 2020-2021, la CFPN a élaboré de nouveaux guides et formulaires de présentation qui contiennent tous les renseignements nécessaires pour soumettre facilement des avis, des lois, des règlements administratifs, des codes et autres textes législatifs pour publication dans la GPN. Ces guides et formulaires sont publiés en format PDF, ce qui facilite leur extraction et leur distribution sur le site Web.
- **Faits saillants de la publication de la législation :** Pendant l'exercice 2020-2021, un nombre total de 344 lois, règlements administratifs, codes et autres textes législatifs ont été publiés dans la Partie II de la GPN, ce qui porte à 7 697 le nombre total cumulatif publié dans la Partie II. Les publications en 2020-2021 comprenaient de multiples lois et règlements administratifs liés à la COVID-19, ce qui démontre l'utilité de la *Gazette des premières nations* comme outil pratique pour appuyer les gouvernements des Premières Nations dans l'exercice de leur compétence.



Gazette des premières nations

La plus importante source de législation des Premières Nations accessible au public

La *Gazette des premières nations* (GPN) s'est imposée comme la plus importante source de législation des Premières Nations au Canada qui est accessible au public. La Partie I est le service de publication d'avis destiné aux avis publics publiés par les gouvernements des Premières Nations ainsi que par d'autres gouvernements, sociétés et organismes relativement aux affaires autochtones. La Partie II est le registre de la législation des Premières Nations, qui contient les lois dont la publication dans la GPN est exigée par une loi fédérale, ainsi que d'autres lois, règlements administratifs, codes et autres textes législatifs soumis par les Premières Nations pour publication. La Partie III renferme des documents ayant trait au processus législatif des Premières Nations, notamment les normes, les politiques, les procédures et les modèles de lois et de règlements administratifs. La *Gazette des premières nations*, avec quelque 1 425 avis publiés dans la Partie I et 7 697 textes législatifs publiés dans la Partie II, contient plus de 9 100 documents se rapportant à la législation des Premières Nations, sans compter les multiples normes, politiques, modèles et outils figurant dans la Partie III.



Éducation, Formation et Accréditation

Le secteur d'activité de l'Éducation, de la Formation et de l'Accréditation comprend l'élaboration et la prestation de programmes de formation spécialisée et d'accréditation officielle à l'intention du personnel des gouvernements des Premières Nations aux fins de la mise en œuvre de la compétence fiscale sous le régime de la LGF, ce qui apportera aux communautés des Premières Nations une croissance économique accrue et de meilleures possibilités d'investissements, de revenus et d'emplois. Les objectifs visés sont les suivants : favoriser la compréhension des régimes fiscaux des Premières Nations; développer les connaissances et les compétences des administrateurs de la fiscalité foncière des Premières Nations; et renforcer la capacité des Premières Nations d'administrer leurs régimes fiscaux. Cela exige : partager les compétences et les connaissances pratiques nécessaires pour reconstruire les fondements économiques des communautés des Premières Nations; mettre au point et animer des ateliers; élaborer des webinaires; et fournir la logistique et un soutien aux étudiants, au service de collation des grades et aux relations avec les anciens étudiants. Est également requise la mise en œuvre d'une convention de travail avec le Centre Tulo et d'un partenariat avec l'Université Thompson Rivers en vue de la conception et de la prestation de cours menant à l'obtention d'un certificat accrédité en *administration financière des Premières Nations* et d'un certificat accrédité en *économie appliquée des Premières Nations*.



Principales initiatives et réalisations en 2020-2021

- **Intervention rapide en réponse aux défis de la COVID-19 :** Grâce au financement d'un projet spécial accordé par le gouvernement du Canada, la CFPN et le Centre Tulo ont planifié, élaboré et mis en œuvre une transformation majeure du modèle d'offre de cours et des méthodes de prestation de cours afin de surmonter les défis imposés à l'apprentissage traditionnel en présentiel dans le contexte de la COVID-19.
- **Croissance et amélioration continues :** Le secteur d'activité de l'Éducation, de la Formation et de l'Accréditation a poursuivi son engagement à long terme d'élargir et de renforcer sa capacité administrative et ses systèmes de planification et de rapports, et de fournir de l'aide à la prestation des cours, un soutien aux étudiants, un soutien administratif et des productions multimédias éducatives. L'une des réalisations de 2020-2021 était d'entreprendre une étude de faisabilité sur la cohabitation de la CFPN et du Centre Tulo dans une nouvelle installation moderne dotée de salles de classe et de locaux de recherche destinés au Centre Tulo, qui tient compte des intérêts, des besoins et des capacités de l'enseignement et de l'apprentissage à la fois en mode présentiel et en mode virtuel.
- **Prestation continue de cours :** Afin de répondre à un intérêt substantiel – et même croissant – de la part des communautés des Premières Nations, la CFPN a livré, en 2020-2021, sept cours du programme de *Certificat en administration fiscale des Premières Nations* du Centre Tulo, dont trois ont accueilli une nouvelle cohorte de 20 étudiants. Elle a aussi livré deux cours du programme de *Certificat en économie appliquée des Premières Nations* du Centre Tulo, ce qui démontre l'intérêt croissant dans le développement économique comme outil favorisant l'autodétermination et des communautés viables.

Jeu d'apprentissage en ligne sur l'économie

L'une des innovations fort populaires en 2020-2021 a été la conception d'un jeu d'apprentissage en ligne sur la façon de bâtir une économie autochtone durable et résiliente. L'objectif consiste à faire une série de choix stratégiques pour créer une économie autochtone à la fois durable et résiliente. Les joueurs vivent l'expérience de voir leur économie subir un « choc », ce qui leur permet de voir comment leurs choix ont répondu au choc économique. Ils ont ensuite l'occasion de faire d'autres choix pour renforcer leur économie et, en fin de compte, ils sont évalués en fonction des résultats qu'affiche leur économie. (App.tulo.ca)

- **Cérémonie de la collation des grades provisoirement reportée** : Initialement fixée au 5 juin 2020, la cérémonie de la collation des grades pour les diplômés de 2020 a dû être annulée en raison de la COVID-19. Les diplômés ont reçu leurs certificats et cadeaux de départ par la poste, dans l'espoir et l'attente qu'ils seront officiellement reconnus lors de la prochaine cérémonie de collation des grades pour la nouvelle cohorte de diplômés.
- **Série de balados éducatifs** : En 2020-2021, la CFPN a réalisé et lancé neuf épisodes d'une série de balados portant sur des sujets liés au développement économique et à la santé fiscale, y compris certains épisodes consacrés à comprendre et à décrire l'expérience autochtone en lien avec les pandémies et d'autres épisodes traitant de

questions plus larges telles la colonisation, les lacunes fiscales, le renouveau de l'économie autochtone, le régime foncier et l'infrastructure. (<https://www.tulo.ca/podcast>; aussi disponible via Apple et Spotify)

- **Séries de vidéos explicatives** : En plus des balados susmentionnés, la CFPN a réalisé et diffusé deux séries de vidéos explicatives (trois vidéos chacune). La série sur le *Pouvoir des pandémies* comprenait une vidéo sur les communautés autochtones et les pandémies, une autre sur le pouvoir des pandémies et la dernière sur l'histoire de la Première Nation Tzeachten. La série sur l'*Économie autochtone* comprenait trois vidéos sur la croissance de l'économie, la destruction créatrice autochtone et le modèle de croissance économique. (<https://www.tulo.ca/video-series>)

Valeur de la formation en administration fiscale offerte par le Centre Tulo

Les pensées et les observations enthousiastes d'une récente diplômée, Sue Ellis, superviseuse des Finances de la Première Nation Akisqnuq, sont représentatives des étudiants du Centre Tulo :

« J'ai hérité du rôle d'administrateur fiscal après le départ de notre agent principal des finances. La première année, je ne savais pas trop ce que je faisais et je suis très reconnaissante de toute l'aide que j'ai reçue. Le premier cours a établi clairement pourquoi les Premières Nations sont là où elles sont, ce qui est très révélateur pour quelqu'un de l'extérieur. Il y a à l'horizon de nombreuses possibilités qui s'offrent aux Premières Nations pour qu'elles exercent leur compétence et commencent à percevoir de plus en plus leurs propres recettes. »

« Nous avons passé en revue de nombreuses lois et je dispose maintenant de mes propres modèles, notes d'information et avis prêts à servir lorsque ces possibilités surviendront dans ma communauté. »

« Il faudrait que chaque Première Nation compte parmi son personnel un membre qui a suivi ce cours, car non seulement il enseigne les possibilités en matière de fiscalité, mais également il donne l'occasion de rencontrer des personnes d'autres Premières Nations pour échanger des idées et des connaissances, ce qui est véritablement très utile. »

(<https://www.tulo.ca/news/student-spotlight-sue-ellis-akisqnuq-first-nation>)





Communications

Les Communications comprennent les activités de liaison et de mobilisation, le développement de partenariats et la conception et la mise au point de produits et matériels promotionnels visant à favoriser la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières Nations. Les objectifs visés sont les suivants : appuyer la voix de la CFPN dans ses revendications pour promouvoir la compétence fiscale des Premières Nations; favoriser une compréhension générale des régimes d'imposition foncière des Premières Nations et de leurs avantages; renforcer les liens avec d'autres organismes et gouvernements; promouvoir l'utilisation des pratiques exemplaires; et faciliter l'accès aux options et aux outils relatifs aux recettes locales. Cela exige : adapter les activités de liaison, de consultation et de communication et les messages connexes en fonction des buts, objectifs et plans de la CFPN; démontrer la réussite et les avantages de la mise œuvre des pouvoirs prévus par la LGF; encourager, mobiliser et soutenir les communautés des Premières Nations; établir des relations avec les différents partenaires et intervenants; et incorporer un contenu médiatique novateur pour faire avancer la réalisation des objectifs de communication et de sensibilisation de la CFPN.

Principales initiatives et réalisations en 2020-2021

- **Communications, information et sensibilisation :**

Les activités d'information et de communication ont été accélérées en 2020-2021 pour répondre aux demandes et aux pressions de la crise de COVID-19 qui affectaient les communautés des Premières Nations et la CFPN. Cela a exigé l'élaboration et la diffusion de matériels spéciaux et l'organisation de séances d'information spéciales pour appuyer le président de la Commission et le personnel dans une vaste gamme d'initiatives en matière de politiques, de revendications et de communications.

- Stratégie de relance autochtone au moyen de la LGF : Pour appuyer la stratégie de relance économique des Premières Nations au moyen de la LGF, le président de la Commission a fait plusieurs présentations devant des comités parlementaires, y compris :

- **Présentation sur la relance économique devant le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord (INAN) :** Le 5 juin 2020, le président de la Commission a comparu, sur invitation, devant le Comité INAN dans le cadre de l'étude de la réponse générale et économique du gouvernement à la pandémie de COVID-19. S'est joint au président un groupe composé de M. Harold Calla, Conseil de gestion financière des Premières Nations, M. J.P. Gladue, ancien président du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, et M. Kirt Ejesiak de l'Inuit Business Council. Leur présentation d'une *Stratégie de relance autochtone au moyen de la LGF*, stratégie collaborative et cohésive, a été bien accueillie et appuyée par le Comité.

- **Présentation devant le Comité permanent des finances nationales du Sénat (NFFN) :** Le 9 juin 2020, le président de la Commission a comparu, sur invitation, devant le Comité des finances nationales dans le cadre de l'étude de la réponse générale et économique du gouvernement à la pandémie de COVID-19. Se sont joints au président M. Harold Calla, Conseil de gestion financière des Premières Nations, et M. Shannin Metatawabin, PDG de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement. Le Comité a exprimé un intérêt particulier pour le projet de l'Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) (mentionné ailleurs dans le présent rapport). À la demande du président du Comité, le président de la Commission a fourni une réponse par écrit décrivant les propositions de la CFPN.
- **Comparution devant le Groupe de travail des sénateurs autochtones (GTSA) :** Le 11 juin 2020, le président de la Commission a comparu devant le GTSA sur l'invitation du sénateur Marty Klyne. Le président était accompagné de Mme Tabitha Bull, présidente du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, et de Mme Erica Beaudin, directrice de l'organisme Regina Treaty Status Indian Services. Chaque participant a donné un exposé sur l'impact de la COVID-19 selon la perspective de son organisme, les mesures prises par chaque organisme et la réponse du gouvernement jusqu'à ce jour. Le groupe de travail a accueilli très favorablement la présentation du président de la Commission sur la *Stratégie de relance autochtone au moyen de la LGF*.



- **Présentation à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) :** Le 19 octobre 2020, le président de la Commission a donné une présentation virtuelle à quelque 2 000 employés de la SEFM, l'organisme provincial chargé de créer et de maintenir une base de données complète sur chacune de plus de cinq millions de propriétés dans la province et de fournir des valeurs foncières, des perspectives et des services aux contribuables, aux municipalités, aux gouvernements et aux entreprises. En soulignant ses bonnes relations avec les Premières Nations en Ontario, la SEFM a fait part de son expérience à s'adapter aux restrictions liées à la COVID-19 qui ont été imposées sur les méthodes traditionnelles d'inspection immobilière. Elle a dû notamment utiliser l'imagerie numérique pour évaluer certains types de rénovations, ainsi que pour valider plus rapidement et plus efficacement les renseignements dans les régions éloignées, ce qui revêt une pertinence et un intérêt particuliers pour les communautés des Premières Nations des régions rurales et éloignées.
- **Présentation à l'Association canadienne de taxe foncière (ACTF) :** Le 7 octobre 2020, le président de la Commission a donné une présentation virtuelle à l'ACTF, l'organisation nationale qui offre un forum pour

l'échange d'idées et de renseignements sur les questions de l'impôt foncier commercial et industriel dans tout le Canada. L'exposé du président de la Commission, intitulé *COVID-19 : L'impact sur les économies des Premières Nations et la stratégie de relance*, présentait des scénarios de délais et de stratégies pour la mise en œuvre d'une relance économique hypothétique des Premières Nations sur 6 mois et sur 12 mois, et traitait des sérieuses répercussions que les pertes estimatives ont entraînées sur les recettes locales, les entreprises appartenant aux Premières Nations, les revenus autonomes des Premières Nations, leur capacité d'emprunt et les recettes provenant de la TPS des Premières Nations.

- **Expansion et amélioration des communications :** En 2020-2021, le secteur d'activité des Communications de la CFPN a continué à mettre en œuvre les recommandations découlant de l'examen organisationnel de la CFPN achevé en 2019-2020. Les principales initiatives comprenaient : la restructuration du site Web de la CFPN; l'élaboration d'un plan stratégique de communication formel; l'élaboration d'une politique de communications internes; la dotation des postes vacants en communication; l'augmentation des activités de communications régionales; l'amélioration de la prestation des webinaires et ateliers virtuels et de l'expérience des participants; la création d'un catalogue numérique du matériel promotionnel; la mise à jour du contenu du site Web et d'autres matériels de communication; et la mise à jour des systèmes de gestion de contenu.

Propositions de la CFPN sur la stratégie de relance économique

Compte tenu du fait que les entreprises, les ménages, les institutions financières et les gouvernements des Premières Nations demeurent extrêmement vulnérables aux événements défavorables tels la COVID-19, la CFPN a recommandé une stratégie de relance économique à six volets : 1) assumer davantage de pouvoirs fiscaux; 2) réduire les frais des transactions par la gestion des terres; 3) mettre en œuvre un plus grand nombre de compétences pour appuyer la croissance économique; 4) bâtir une infrastructure économique durable; 5) établir des systèmes administratifs et de gouvernance innovateurs et responsables; et 6) échanger de l'information, apprendre et innover.

Pour la mise en œuvre de ce qui précède, la stratégie de la CFPN propose quatre mesures précises :

- Élargir la portée de la LGF afin d'améliorer l'accès des Premières Nations intéressées au capital à long terme.
- Appuyer un plus grand nombre d'options de taxe fédérale pour les Premières Nations intéressées (p. ex. taxes TFACT et TPSPN, taxe sur les ressources).
- Promouvoir la création de l'Institut des infrastructures des Premières Nations.
- Soutenir le travail du Centre Tulo.



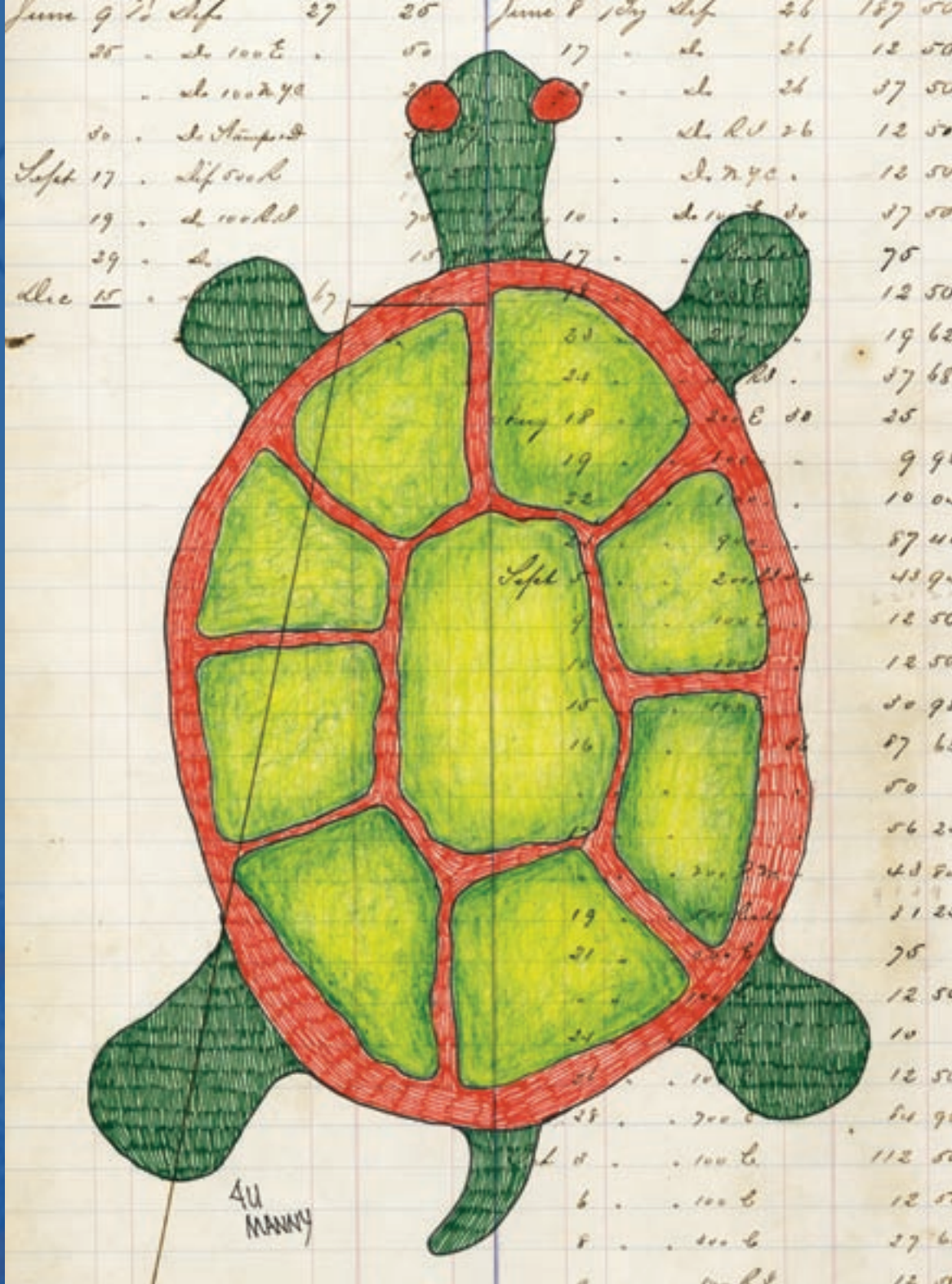
Gestion des différends et Négociations

Le secteur d'activité de la Gestion des différends et des Négociations comprend un soutien aux négociations liées à la mise en œuvre des régimes d'imposition foncière des Premières Nations et un soutien au règlement des différends portant sur l'application des textes législatifs sur les recettes locales. L'objectif visé est d'appuyer le règlement des différends liés à l'application des textes législatifs sur les recettes locales et, si des différends surviennent, d'assurer leur règlement rapide, efficace et amiable dans le respect des principes et des objectifs des lois, règlements et procédures applicables. Il s'agit aussi de fournir un soutien dans les domaines suivants : les négociations nécessaires à l'obtention des services d'évaluation provinciaux; la négociation et la coordination, avec les administrations locales et les gouvernements provinciaux, de la mise en œuvre des régimes fiscaux des Premières Nations; la transition des droits de service à des taux d'imposition fondés sur l'évaluation; le traitement des demandes de renseignements des contribuables; et les systèmes de relations avec les contribuables, y compris les textes législatifs sur la représentation des intérêts des contribuables auprès du conseil.

**Le secteur d'activité de la
Gestion des différends et des
Négociations comprend un
soutien aux négociations liées
à la mise en œuvre des régimes
d'imposition foncière des
Premières Nations et un soutien
au règlement des différends
portant sur l'application des
textes législatifs sur les
recettes locales.**

Principales initiatives et réalisations en 2020-2021

- **Traitement des demandes de renseignements** : En 2020-2021, la CFPN a répondu à un certain nombre de demandes de renseignements émanant de contribuables, dont une large proportion était attribuable aux impacts de la pandémie de COVID-19.
- **Soutien à la négociation d'ententes de service** : En 2020-2021, la CFPN a travaillé avec plusieurs Premières Nations pour faciliter l'élaboration d'ententes de services avec les administrations locales. Presque toutes les ententes visaient des services destinés aux terres de réserves urbaines et comportaient une collaboration avec des Premières Nations au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.



La CFPN s'emploie à réduire les obstacles qui entravent le développement économique sur les terres des Premières Nations, à accroître le niveau de certitude des investisseurs et à permettre aux Premières Nations de jouer un rôle essentiel dans leurs économies régionales.

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

Table des matières

Responsabilités de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière.....	39
Rapport de l'auditeur indépendant	40
États financiers	
État de la situation financière.....	42
État de la variation de la dette nette	43
État des activités financières.....	44
État des flux de trésorerie	45
Notes complémentaires aux états financiers	46



Responsabilités de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Commission de la fiscalité des premières nations (la « Commission ») sont la responsabilité de la direction et ont été présentés à la Commission aux fins d'approbation.

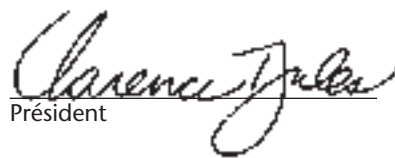
Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour la comptabilité du secteur public. Les états financiers ne sont pas précis, car ils comprennent des montants fondés sur des estimations et sur le jugement. Lorsqu'il existait différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées dans les circonstances pour que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle.

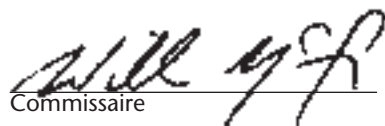
La Commission maintient des systèmes de comptabilité interne et des contrôles administratifs de qualité raisonnable, à un coût raisonnable. Ces systèmes ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de la Commission sont comptabilisés correctement et font l'objet de mesures de protection adéquates.

La Commission est chargée de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et a la responsabilité de l'examen ainsi que de l'approbation des états financiers en définitive. La Commission s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit.

Les commissaires sont chargés d'examiner les états financiers de la Commission et de recommander leur approbation. Les membres du comité d'audit rencontrent périodiquement la direction et les auditeurs externes afin de discuter des questions de contrôle interne touchant la présentation de l'information financière, de vérifier que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses responsabilités et de réviser le rapport annuel, les états financiers de même que le rapport des auditeurs externes. La Commission tient compte de ces renseignements aux fins de l'approbation des états financiers. La Commission tient également compte de la participation des auditeurs externes.

Les états financiers ont été audités par BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada pour la Commission. BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP a pleinement accès à la Commission.


Président


Commissaire

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux commissaires de la Commission de la fiscalité des premières nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission de la fiscalité des premières nations (la « Commission »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, les états de la variation des actifs financiers nets (dettes nettes), des activités financières et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour la comptabilité du secteur public. Les renseignements quantitatifs sont exacts dans tous leurs aspects significatifs et ont été préparés selon une méthode compatible avec celle de l'exercice précédent. Les opérations de la Commission dont nous avons eu connaissance au cours de cet audit ont été effectuées conformément à la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour la comptabilité du secteur public et du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés

Kamloops (Colombie-Britannique)

23 juin 2021



États financiers

Commission de la fiscalité des premières nations

État de la situation financière

Au 31 mars	2021	2020
Actifs financiers		
Encaisse (Note 3)	6 999 217 \$	4 093 262 \$
Débiteurs (Note 4)	99 447	377 624
	7 098 664	4 470 886
Passifs		
Créditeurs (Note 5)	1 693 875	1 221 457
Contrats payables (Note 6)	3 771 726	2 348 331
Produits reportés (Note 11)	1 640 242	935 267
	7 105 843	4 505 055
Dettes nettes	(7 179)	(34 169)
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	100 477	127 467
Immobilisations corporelles (Note 7)	251 218	171 379
	351 695	298 846
Excédent cumulé (Note 12)	344 516 \$	264 677 \$

Le résumé des principales méthodes comptables et les notes complémentaires ci-joints font partie intégrante de ces états financiers.

Engagements (Note 10)

Approuvé au nom de la Commission par :

.....Président

.....Commissaire



Commission de la fiscalité des premières nations

État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2021	2020
Excédent (insuffisance) de l'exercice	264 677 \$	79 839 \$	(181 653) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	—	(168 787)	(24 421)
Amortissement d'immobilisations corporelles	88 948	88 472	205 612
Réductions de valeur d'immobilisations corporelles	—	478	—
	353 625	2	(462)
Acquisition des charges payées d'avance	26 990	26 988	(62 739)
Variation nette des actifs financiers nets (dette nette)	380 615	26 990	(63 201)
Actifs financiers nets (dette nette), au début de l'exercice	(34 169)	(34 169)	29 032
Dette nette, à la fin de l'exercice	346 446 \$	(7 179) \$	(34 169) \$

Le résumé des principales méthodes comptables et les notes complémentaires ci-joints font partie intégrante de ces états financiers.



Commission de la fiscalité des premières nations

État des activités financières

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2021	2020
Produits			
Gouvernement du Canada			
Plan directeur	7 681 000 \$	7 051 580 \$	7 015 114 \$
Recherche et autres projets spéciaux			
Compétence autochtone concernant le cannabis et le tabac	270 864	270 864	—
Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) 2021	437 000	437 000	—
Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) Mobilisation et soutien aux projets	817 992	817 992	1 255 086
Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) Composante du développement organisationnel	628 614	439 969	—
Assemblée nationale II (2019)	—	—	644 052
Assemblée nationale III virtuelle (2020)	923 400	252 607	195 312
Vers une relation fiscale améliorée pour les Premières Nations	—	—	226 800
Relance économique en lien avec la COVID-19 du Tulo Centre of Indigenous Economics	799 145	799 145	—
Intérêts et autres produits	12 000	21 731	58 551
	11 570 015	10 090 888	9 394 915
Charges			
Plan directeur	7 693 000	6 993 472	7 254 856
Recherche et autres projets spéciaux			
Compétence autochtone concernant le cannabis et le tabac	270 864	270 864	—
Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) 2021	437 000	437 000	—
Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) Composante du développement organisationnel	628 614	439 969	1 255 086
Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) Mobilisation et soutien aux projets	817 992	817 992	—
Assemblée nationale II (2019)	—	—	644 052
Assemblée nationale III virtuelle (2020)	923 400	252 607	195 312
Vers une relation fiscale améliorée pour les Premières Nations	—	—	227 262
Relance économique en lien avec la COVID-19 du Tulo Centre of Indigenous Economics	799 145	799 145	—
	11 570 015	10 011 049	9 576 568
Excédent (insuffisance) de l'exercice	—	79 839	(181 653)
Excédent cumulé, au début de l'exercice	264 677	264 677	446 330
Excédent cumulé, à la fin de l'exercice	264 677 \$	344 516 \$	264 677 \$

Le résumé des principales méthodes comptables et les notes complémentaires ci-joints font partie intégrante de ces états financiers.



Commission de la fiscalité des premières nations

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) de l'exercice	79 839 \$	(181 653) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	88 472	205 612
Réductions de valeur d'immobilisations corporelles	478	—
Variations des soldes de fonctionnement hors trésorerie		
Débiteurs	278 177	(280 709)
Charges payées d'avance	26 988	(62 739)
Créditeurs et contrats payables	(1 895 813)	438 421
Produits reportés	704 975	558 176
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	3 074 742	677 108
Activité d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(168 787)	(24 421)
Augmentation nette de l'encaisse	2 905 955	652 687
Encaisse, au début de l'exercice	4 093 262	3 440 575
Encaisse, à la fin de l'exercice	6 999 217 \$	4 093 262 \$

Le résumé des principales méthodes comptables et les notes complémentaires ci-joints font partie intégrante de ces états financiers.



Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables

Principes comptables

La Commission de la fiscalité des premières nations (la « Commission ») prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entités du secteur public.

Comptabilisation des produits

Les contrats du gouvernement sont comptabilisés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges sont engagées, le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts et les autres produits sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui comprend tous les montants directement attribuables à l'acquisition, à l'amélioration ou à la mise hors service de l'actif. Le produit de la disposition d'immobilisations corporelles est comptabilisé comme produit dans le programme approprié.

Le coût moins la valeur résiduelle des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sans la règle du demi-taux en vertu des taux annuels suivants, lesquels se rapprochent de la durée de vie utile des actifs :

Actifs	Taux
Matériel	3 ans
Mobilier et agencements	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu aux transferts se sont produits, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été respectés et que des estimations raisonnables des montants puissent être faites.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants déclarés au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur les montants déclarés au titre des produits et des charges pour l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

Information sectorielle

Les secteurs d'activité distincts ont été présentés séparément dans l'information sectorielle. La nature de ces secteurs et les activités qu'ils englobent sont les suivantes :

Services de la Commission

La Commission compte un président, un vice-président, sept commissaires nommés par le gouverneur en conseil ainsi qu'un commissaire nommé par le Native Law Centre of Canada de l'Université de la Saskatchewan. Le secteur d'activité des Services de la Commission comprend les coûts de fonctionnement et de soutien du président et des commissaires.



Communications

Les objectifs du secteur d'activité Communications sont de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières Nations et de communiquer les initiatives de politiques au nom de la Commission par la publication d'un bulletin d'information ou d'infolettres, la tenue de réunions et de présentations auprès des Premières Nations, la traduction de documents, l'organisation de salons professionnels et la participation à ceux-ci, la préparation et la distribution du rapport annuel de la Commission, la création et la mise à jour des sites Internet ainsi que la préparation et la distribution de documents promotionnels.

Services intégrés

Le secteur d'activité Services intégrés fournit à la Commission des services de finance, de ressources humaines, d'assurance, de gestion de l'information, de technologie de l'information, de gestion des installations, d'audit et d'administration. De plus, il lui incombe d'observer les exigences de planification générale et de production de rapports et de coordonner l'assemblée générale annuelle et les réunions de la Commission. Ce secteur d'activité joue également un rôle prépondérant dans l'observation des exigences de la *Loi sur l'accès à l'information*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur les langues officielles* dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques générales, ainsi que dans la gestion et le soutien visant à assurer le respect des exigences administratives de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la «LGF»).

Gestion des différends et négociations

Les objectifs du secteur d'activité Gestion des différends et négociations sont de prévenir les différends relatifs à l'application des textes législatifs adoptés en vertu de la LGF ou d'aider à les résoudre en temps opportun et de fournir, sur demande, des services d'éducation, de formation et d'animation aux administrations fiscales des Premières Nations, ainsi que des services de soutien aux négociations. Ce secteur d'activité assure également le soutien et la gestion du processus d'examen des plaintes.

Éducation

Le secteur d'activité Éducation est chargé de promouvoir la compréhension des régimes d'imposition foncière des Premières Nations par l'éducation du public, l'élaboration de programmes de formation pour les administrateurs de l'imposition foncière des Premières Nations et l'élaboration d'outils administratifs pour aider les Premières Nations qui ont adopté l'imposition foncière.

Gazette des premières nations

Le secteur d'activité Gazette des premières nations gère l'administration, la publication et la promotion de la Gazette des premières nations. La Gazette des premières nations publie les textes législatifs, les règlements administratifs, les modèles de textes législatifs et les avis des Premières Nations en vertu de la LGF et de la *Loi sur les Indiens* sur un site Web à l'adresse www.fng.ca.

Examen des lois/règlements administratifs et sensibilisation

Le secteur Examen des lois/règlements administratifs et sensibilisation examine les textes législatifs sur les recettes locales pour garantir leur conformité avec la LGF et le cadre réglementaire connexe et offre des services de soutien aux Premières Nations à l'égard du processus d'élaboration des textes législatifs. De plus, il réalise un travail d'examen et assure la liaison avec Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) en ce qui concerne l'approbation des règlements administratifs en vertu de l'article 83 et tient à jour un registre des règlements administratifs en vertu de l'article 83 et des textes législatifs de la LGF.

Élaboration des politiques et des modèles de lois et de règlements administratifs

Le secteur d'activité Élaboration des politiques et des modèles de lois et de règlements administratifs est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des normes pour soutenir des pratiques de gestion permettant de renforcer la confiance et la certitude des Premières Nations, des contribuables et des investisseurs quant à l'intégrité des régimes de recettes locales des Premières Nations. Il élabore également des modèles de textes législatifs en vertu de la LGF ainsi que des modèles de règlements administratifs en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* et soutient l'élaboration de règlements et de modifications législatives.

Recherche et autres projets spéciaux

La Commission réalise d'autres projets spéciaux à l'appui des activités de son plan directeur et de son mandat en vertu de la LGF.



2. Nature des activités

La Commission est une institution nationale à gouvernance partagée dont le siège social se trouve sur les terres de réserves des *Tk'emlups te Secwepemc* à Kamloops (Colombie-Britannique) et le bureau, à Ottawa (Ontario). Sa mission est d'aider les gouvernements autochtones à établir et à maintenir des régimes d'imposition foncière à la fois équitables et efficaces et de faire en sorte que les communautés autochtones comme les contribuables puissent tirer le plus d'avantages possible de ces régimes. La Commission a été établie en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*.

3. Encaisse

L'encaisse est détenue auprès d'une banque à charte canadienne et produit de l'intérêt au taux courant actuel pour les comptes d'entreprise. La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure ces dépôts jusqu'à un total de 100 000 \$ par résident canadien.

La Commission a conclu une convention d'emprunt auprès de la Banque Royale du Canada pour une marge de crédit d'exploitation qui n'est pas utilisée et qui est assortie d'une limite de crédit de 500 000 \$. Cette facilité porte intérêt au taux préférentiel de la Banque majoré de 1,0 %.

4. Débiteurs

	2021	2020
Gouvernement du Canada	– \$	300 000 \$
Remboursements de la taxe sur les produits et services/ taxe de vente harmonisée à recevoir	53 156	73 787
Autres	46 291	3 837
	99 447 \$	377 624 \$

5. Crédateurs

La Commission est promoteur d'un régime d'avantages sociaux pour les employés. Le montant des crédateurs au 31 mars 2021 comprend un montant d'avantages sociaux cumulés à payer de 356 461 \$ (2020 : 340 797 \$) fondé sur un rapport actuariel daté du 31 mars 2021.

6. Contrats payables

La Commission a engagé des fonds par contrat pour les travaux désignés dans le plan directeur approuvé ou par des modifications particulières à son entente de financement. Les modalités de ces contrats varient selon leur durée et la nature des services offerts. De plus, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des directives et des initiatives du gouvernement fédéral, lesquelles peuvent donner lieu à une réaffectation de ressources. Au 31 mars 2021, il est prévu que tous les montants comptabilisés soient versés pour l'achèvement des travaux dans le cadre des initiatives actuellement financées.



7. Immobilisations corporelles

	2021			2020		
	Améliorations locatives	Matériel, mobilier et agencements	Total	Améliorations locatives	Matériel, mobilier et agencements	Total
Coût, au début de l'exercice	623 540 \$	1 406 487 \$	2 030 027 \$	623 540 \$	1 511 817 \$	2 135 357 \$
Acquisitions	–	168 787	168 787	–	24 421	24 421
Dispositions	–	(399 293)	(399 293)	–	(129 751)	(129 751)
Coût, à la fin de l'exercice	623 540	1 175 981	1 799 521	623 540	1 406 487	2 030 027
Amortissement cumulé, au début de l'exercice	518 802	1 339 846	1 858 648	442 052	1 340 735	1 782 787
Amortissement cumulé des actifs cédés	–	(398 815)	(398 815)	–	(129 751)	(129 751)
Amortissement	41 292	47 178	88 470	76 750	128 862	205 612
Amortissement cumulé, à la fin de l'exercice	560 094	988 209	1 548 303	518 802	1 339 846	1 858 648
Valeur comptable nette, à la fin de l'exercice	63 446 \$	187 772 \$	251 218 \$	104 738 \$	66 641 \$	171 379 \$

8. Dépendance économique

La Commission reçoit la quasi-totalité de ses produits aux termes d'une entente de financement conclue avec le gouvernement du Canada. En plus du financement de base de 7 681 000 \$ (2020 : 7 361 000 \$) pour les activités du plan directeur, des apports du gouvernement et d'autres produits sont nécessaires pour que la Commission puisse entreprendre certaines initiatives particulières en matière de recherche et de projets spéciaux.

9. Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, la Commission détient divers instruments financiers, soit l'encaisse et les débiteurs. Compte tenu de la nature de ces instruments et de ses activités, la Commission est exposée à des risques de crédit.



10. Engagements

La Commission a conclu un contrat de location-exploitation pour son bureau d'Ottawa, en Ontario. Le loyer de base mensuel de ce bureau s'élève à 7 586 \$, plus les taxes en vigueur, en vertu d'un bail expirant en mars 2024.

La Commission a conclu un contrat de location-exploitation pour son bureau de Kamloops, en Colombie-Britannique. Le loyer de base mensuel de ce bureau s'élève à 6 997 \$, plus les taxes en vigueur, en vertu d'un bail expirant en mars 2022.

La Commission a conclu divers contrats de location-exploitation pour le matériel et les services de réseau utilisés dans ses bureaux. La fourchette de ces baux va de 101 \$ et 381 \$ par mois, plus les taxes en vigueur. Les dates d'expiration des baux s'échelonnent de février 2022 à août 2026.

La Commission a conclu un contrat de location-exploitation pour une imprimante à son bureau de Kamloops, en Colombie-Britannique. La location de l'imprimante s'élève à 1 143 \$ par trimestre, plus les taxes en vigueur, en vertu d'un bail expirant en février 2022.

Les paiements minimums annuels exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2022	180 776 \$
2023	92 240
2024	92 240
2025	1 214
2026	506
	366 976 \$

11. Produits reportés

Les produits reportés représentent le financement octroyé par le gouvernement du Canada à l'égard de programmes qui seront déployés au cours de l'année d'imposition suivante.

	Solde au 31 mars 2020	Financement reçu 2021	Produits comptabilisés 2021	Solde au 31 mars 2021
Plan directeur	345 886 \$	7 681 000 \$	(7 051 581) \$	975 305 \$
Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) Développement organisationnel	810	628 614	(439 968)	189 456
Institutions des Premières Nations établies en vertu de la LGF et Assemblée nationale du CCT	588 571	139 517	(252 607)	475 481
	935 267 \$	8 449 131 \$	(7 744 156) \$	1 640 242 \$



12. Excédent cumulé

La Commission répartit son excédent cumulé entre les catégories suivantes :

	2021	2020
Investissement en immobilisations corporelles	251 218 \$	171 379 \$
Excédent de fonctionnement	93 298	93 298
	344 516 \$	264 677 \$

L'investissement dans les immobilisations corporelles représente les montants déjà dépensés et investis dans le matériel, le mobilier et les agencements, ainsi que dans les améliorations locatives.

13. États des dépenses par objet

	2021	2020
Amortissement	88 948 \$	205 612 \$
Biens et services	6 923 949	6 529 191
Salaires et honoraires	2 998 152	2 841 765
	10 011 049 \$	9 576 568 \$

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés pour assurer la conformité avec la présentation adoptée pour l'exercice courant.

15. Pandémie mondiale

Comme la pandémie de COVID-19 continue d'avoir diverses conséquences, la Commission ainsi que ses clients, entrepreneurs et autres associés commerciaux tiers pourraient faire face à des répercussions qui se refléteront sur le calendrier et les montants réalisés sur les actifs de la Commission ainsi que sur sa capacité future d'offrir des services et de réaliser des projets. Bien qu'on s'attende à ce que la perturbation causée par le virus soit temporaire, compte tenu de la nature dynamique de ces circonstances, la durée de la perturbation des activités et les répercussions financières connexes ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable pour l'heure. La capacité de la Commission à continuer d'offrir des services non essentiels dépendra des mandats législatifs des divers ordres de gouvernement. La Commission continuera d'effectuer le recouvrement des comptes clients et de gérer ses dépenses pour s'assurer d'être en mesure de continuer à fournir ses services.



16. Information sectorielle

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021	Services de la Commission	Communications	Services intégrés	Gestion des différends et négociations
Produits				
Gouvernement du Canada	807 201 \$	854 843 \$	1 899 314 \$	122 803 \$
Intérêts et autres produits	—	—	21 731	—
	807 201	854 843	1 921 045	122 803
Charges				
Salaires et honoraires	588 264	187 749	877 454	—
Biens et services	212 418	655 382	911 486	122 803
Amortissement	6 519	11 712	52 266	—
	807 201	854 843	1 841 206	122 803
Excédent net (déficit net)	— \$	— \$	79 839 \$	— \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2020	Services de la Commission	Communications	Services intégrés	Gestion des différends et négociations
Produits				
Gouvernement du Canada	961 318 \$	1 031 208 \$	1 298 885 \$	279 764 \$
Intérêts et autres produits	—	—	58 551	—
	961 318	1 031 208	1 357 436	279 764
Charges				
Salaires et honoraires	662 827	333 412	578 000	62 304
Biens et services	248 440	464 724	1 053 103	126 122
Amortissement	13 028	14 109	141 003	—
	924 295	812 245	1 772 106	188 426
Excédent net (déficit net)	37 023 \$	218 963 \$	(414 670) \$	91 338 \$



16. Information sectorielle (suite de la dernière page)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021	Éducation	Gazette des premières nations	Examen des lois/règlements administratifs et sensibilisation	Élaboration des politiques et des modèles de lois et de règlements administratifs	Projets spéciaux	2021 Total
Produits						
Gouvernement du Canada	963 483 \$	63 440 \$	1 254 654 \$	1 085 842 \$	3 017 577 \$	10 069 157 \$
Intérêts et autres produits	—	—	—	—	—	21 731
	963 483	63 440	1 254 654	1 085 842	3 017 577	10 090 888
Charges						
Salaires et honoraires	254 514	50 000	1 040 171	—	—	2 998 152
Biens et services	708 031	13 440	201 703	1 081 109	3 017 577	6 923 949
Amortissement	938	—	12 780	4 733	—	88 948
	963 483	63 440	1 254 654	1 085 842	3 017 577	10 011 049
Excédent net (déficit net)	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	79 839 \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 200	Éducation	Gazette des premières nations	Examen des lois/règlements administratifs et sensibilisation	Élaboration des politiques et des modèles de lois et de règlements administratifs	Projets spéciaux	2020 Total
Produits						
Gouvernement du Canada	970 322 \$	128 814 \$	1 704 735 \$	640 068 \$	2 321 250 \$	9 336 364 \$
Intérêts et autres produits	—	—	—	—	—	58 551
	970 322	128 814	1 704 735	640 068	2 321 250	9 394 915
Charges						
Salaires et honoraires	157 070	51 686	863 776	132 690	—	2 841 765
Biens et services	813 632	125 505	747 776	628 178	2 321 711	6 529 191
Amortissement	1 348	14 692	14 254	7 178	—	205 612
	972 050	191 883	1 625 806	768 046	2 321 711	9 576 568
Excédent net (déficit net)	(1 728) \$	(63 069) \$	78 929 \$	(127 978) \$	(461) \$	(181 653) \$

États des activités financières

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

Table des matières

Avis au lecteur	55
États des activités financières	
Annexe 1 – Plan directeur.....	55
Annexe 2 – Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) Composante du développement organisationnel	56
Annexe 3 – Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) Mobilisation et soutien aux projets.....	56
Annexe 4 – Institutions des Premières Nations établies en vertu de la LGF et Assemblée nationale du CCT II (2019)	57
Annexe 5 – Institutions des Premières Nations établies en vertu de la LGF et Assemblée nationale du CCT III virtuelle (2020).....	57
Annexe 6 – Vers une relation fiscale améliorée pour les Premières Nations.....	58
Annexe 7 – Compétence autochtone concernant le cannabis et le tabac Relation fiscale des Premières Nations	58
Annexe 8 – Relance économique en lien avec la COVID-19 du Tulo Centre of Indigenous Economics	59
Annexe 9 – Soutien aux projets de l'Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) pour 2021	59

Avis au lecteur

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, les états des activités financières pour différents programmes de la Commission de la fiscalité des premières nations pour l'exercice terminé le 31 mars 2021.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces informations financières et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à leurs besoins.

BDO Canada LLP

**Comptables professionnels agréés
Kamloops (Colombie-Britannique)
23 juin 2021**

Commission de la fiscalité des premières nations

Annexe 1 – Plan directeur

(non auditée – voir Avis au lecteur)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2021	2020
Produits			
Gouvernement du Canada	7 681 000 \$	7 051 580 \$	7 015 114 \$
Intérêts et autres produits	12 000	21 731	58 551
	7 693 000	7 073 311	7 073 665
Charges			
Services de la Commission	992 293	807 201	924 295
Communications	631 674	854 843	812 244
Services intégrés	2 275 104	1 841 206	1 772 106
Gestion des différends et négociations	224 341	122 803	188 426
Éducation	1 086 086	963 483	972 050
Gazette des premières nations	177 124	63 440	191 883
Examen des lois/règlements administratifs et sensibilisation	1 593 032	1 254 654	1 625 805
Élaboration des politiques et des modèles de lois et de règlements administratifs	713 346	1 085 842	768 047
	7 693 000	6 993 472	7 254 856
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	– \$	79 839 \$	(181 191) \$



Commission de la fiscalité des premières nations

Annexe 2 – Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN)

Composante du développement organisationnel

(non audité – voir Avis au lecteur)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2021	2020
Produits			
Gouvernement du Canada	628 614 \$	439 969 \$	1 255 086 \$
Charges			
Développement organisationnel	295 800	211 081	222 645
Développement législatif	126 000	88 501	–
Mobilisation	108 600	28 213	196 767
Communications	51 650	65 610	30 865
Administration	46 564	46 564	–
Partenariat avec des initiatives régionales	–	–	72 184
Élaboration de normes et de politiques	–	–	30 750
Soutien ponctuel aux projets	–	–	148 900
Validation de principe	–	–	552 975
	628 614	439 969	1 255 086
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$	– \$

Commission de la fiscalité des premières nations

Annexe 3 – Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN)

Mobilisation et soutien aux projets

(non audité – voir Avis au lecteur)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2021	2020
Produits			
Gouvernement du Canada	817 992 \$	817 992 \$	– \$
Charges			
Mobilisation	116 100	73 768	–
Renforcement des capacités	42 000	30 625	–
Soutien ponctuel aux projets	140 400	217 545	–
Développement du projet 1 : CKSP	175 500	211 487	–
Développement du projet 2 : FNHA NNADAP	283 400	223 975	–
Administration	60 592	60 592	–
	817 992	817 992	–
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$	– \$



Commission de la fiscalité des premières nations

Annexe 4 – Institutions des Premières Nations établies en vertu de la LGF et Assemblée nationale du CCT II (2019)

(non audité – voir Avis au lecteur)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2021	2020
Produits			
Gouvernement du Canada	– \$	– \$	644 052 \$
Charges			
Location de salles et service de traiteur	–	–	122 655
Média et services de traduction	–	–	35 068
Services de planification d'événement, de coordination et de soutien à l'inscription	–	–	74 863
Communications, documents et fournitures	–	–	61 359
Déplacement et hébergement	–	–	306 267
Administration et rapports	–	–	43 840
	–	–	644 052
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$	– \$

Commission de la fiscalité des premières nations

Annexe 5 – Institutions des Premières Nations établies en vertu de la LGF et Assemblée nationale du CCT III virtuelle (2020)

(non audité – voir Avis au lecteur)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2021	2020
Produits			
Gouvernement du Canada	923 400 \$	252 607 \$	195 312 \$
Charges			
Location de salles et service de traiteur	–	–	30 000
Site Web	20 000	18 412	–
Portail	80 000	7 805	–
Développement et coordination – Youtube	20 000	4 286	–
Système de gestion de biens numériques	30 000	–	–
Coordination organisationnelle et base de données FN	10 000	3 800	–
Équipement de programmation vidéo	269 680	206 753	–
Plan de communication	20 000	–	62 620
Plan pour les médias sociaux	10 000	–	192
Sensibilisation et sécurité en ligne	20 000	641	–
Marque et lignes directrices relatives à la marque	15 000	–	–
Soutien organisationnel et technique, soutien aux communications	160 000	10 910	–
Gestion des biens numériques et élaboration de formations vidéo	80 000	–	–
Coordination et mise en œuvre des projets	124 082	–	102 500
Administration et organisation	64 638	–	–
	923 400	252 607	195 312
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$	– \$



Commission de la fiscalité des premières nations

Annexe 6 – Vers une relation fiscale améliorée pour les Premières Nations

(non audité – voir Avis au lecteur)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2021	2020
Produits			
Gouvernement du Canada	– \$	– \$	226 800 \$
Charges			
Option relative à la taxation du cannabis pour les Premières Nations	–	–	122 052
Compétence fiscale des Premières Nations en Ontario à l'égard du tabac	–	–	105 210
	–	–	227 262
Insuffisance des produits sur les charges	– \$	– \$	(462) \$

Commission de la fiscalité des premières nations

Annexe 7 – Compétence autochtone concernant le cannabis et le tabac Relation fiscale des Premières Nations

(non audité – voir Avis au lecteur)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Plan financier	2021	2020
Produits			
Gouvernement du Canada	270 864 \$	270 864 \$	– \$
Charges			
Tabac :			
Consolidation des travaux précédents	16 800	16 800	–
Recherche	79 500	79 500	–
Relations de travail et propositions des Premières Nations	19 650	19 650	–
Présentations provinciales et projets pilotes	12 000	12 000	–
Groupe de travail conjoint	22 500	22 500	–
Administration	12 036	12 036	–
	162 486	162 486	–
Cannabis :			
Consolidation des travaux précédents	31 200	31 200	–
Relations de travail et propositions des Premières Nations	19 650	19 650	–
Présentations provinciales et projets pilotes	15 000	15 000	–
Groupe de travail conjoint	34 500	34 500	–
Administration	8 028	8 028	–
	108 378	108 378	–
	270 864	270 864	–
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$	– \$



Commission de la fiscalité des premières nations

Annexe 8 – Relance économique en lien avec la COVID-19 du Tulo Centre of Indigenous Economics

(non audité – voir Avis au lecteur)

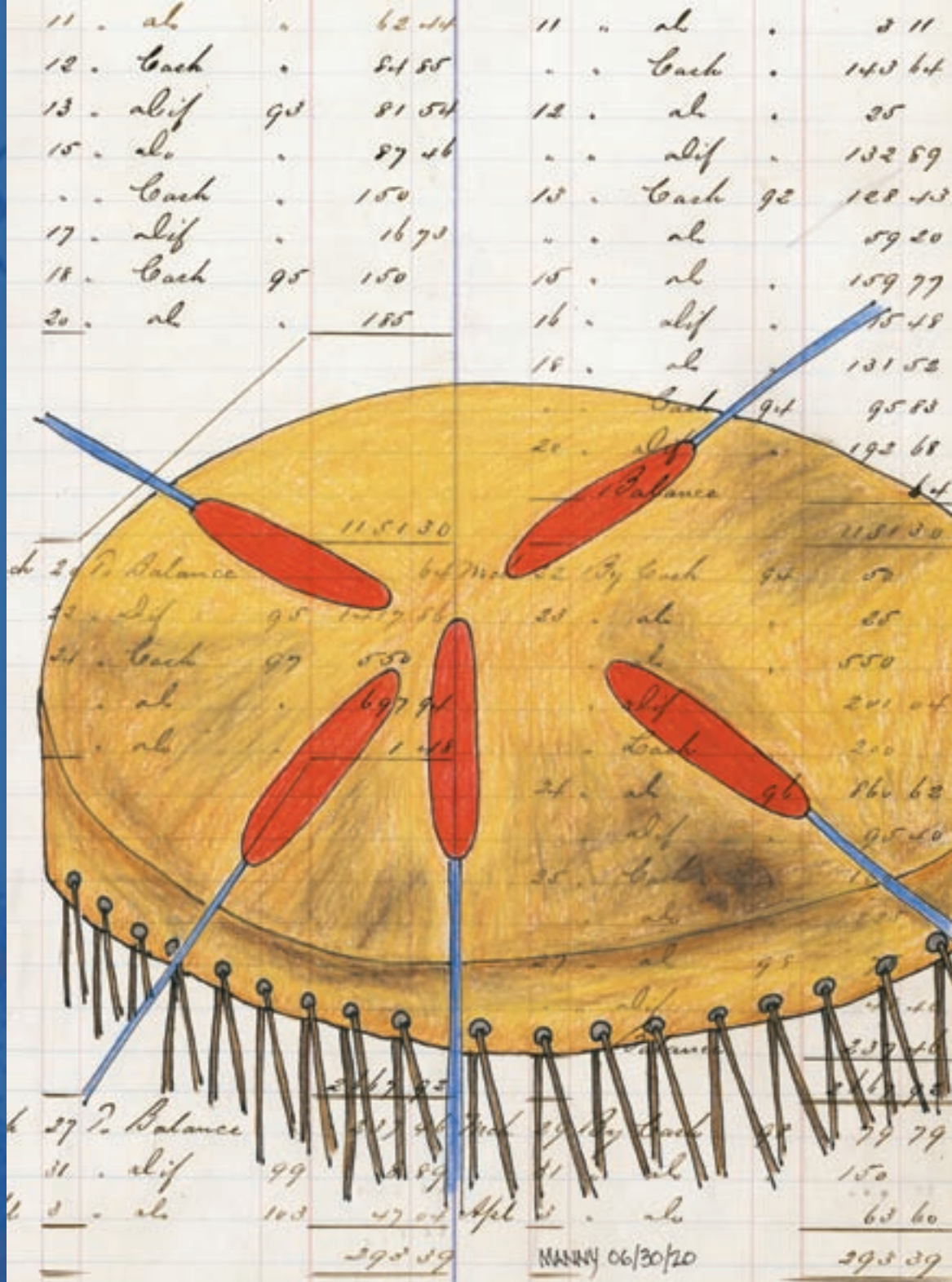
Pour l'exercice terminé	Budget	2021	2020
Produits			
Aide gouvernementale	799 145 \$	799 145 \$	– \$
Charges			
Établissement du rayon d'action du Tulo Centre of Indigenous Economics	278 000	278 000	–
Ateliers	25 000	25 000	–
Conversion du cours	172 000	172 000	–
Balados et vidéos explicatives	106 500	106 500	–
Soutien administratif	217 645	217 645	–
	799 145	799 145	–
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$	– \$

Commission de la fiscalité des premières nations

Annexe 9 – Soutien aux projets de l'Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN) pour 2021

(non audité – voir Avis au lecteur)

Pour l'exercice terminé	Budget	2021	2020
Produits			
Aide gouvernementale	437 000 \$	437 000 \$	– \$
Charges			
Mobilisation	25 000	30 750	–
Soutien ponctuel aux projets	117 000	117 000	–
Développement organisationnel	295 000	289 250	–
	437 000	437 000	–
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$	– \$



La CFPN s'applique à combler le vide institutionnel qui a empêché les Premières Nations de participer à l'économie de marché et à créer un cadre réglementaire national – qui satisfait aux normes provinciales ou les dépasse – pour les régimes fiscaux des Premières Nations.

Gouvernance de la Commission

Les commissaires sont chargés d'examiner et d'agréer les textes législatifs sur les recettes locales pris en vertu de la LGF et de conseiller le ministre quant à l'approbation des règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 de la Loi sur les Indiens.

Commissaires

La CFPN est composée d'un président – qui remplit aussi la fonction de président-directeur général (PDG) –, d'un vice-président et de huit autres commissaires qui sont appuyés collectivement par un personnel à temps plein dévoué et de professionnels supplémentaires retenus à contrat selon les besoins.

Sur la recommandation du ministre, le gouverneur en conseil nomme neuf des dix commissaires, dont :

- le président de la Commission
- le vice-président de la Commission
- trois commissaires qui doivent être des contribuables faisant usage des terres de réserve – l'un à des fins commerciales, l'autre à des fins résidentielles et le troisième pour la prestation de services publics
- quatre autres commissaires

Le dixième commissaire est nommé par l'Indigenous Law Centre (ILC) de l'Université de la Saskatchewan, soit l'organisme de nomination désigné par le *Règlement sur la nomination d'un commissaire à la Commission de la fiscalité des premières nations*.

Lorsqu'ils sont réunis en tant que Commission, les commissaires sont chargés d'examiner et d'agréer les textes législatifs sur les recettes locales pris en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF) et de conseiller le ministre quant à l'approbation des règlements administratifs pris en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*.

Voici la liste des commissaires actuels :

C.T. (Manny) Jules (*Tk'emlúps te Secwepemc*, C.-B.) – président et PDG de la Commission

David Paul (*Première Nation Tobique*, N.-B.) – vice-président de la Commission

D^{re} Céline Auclair (Gatineau, Qc) – commissaire

Terry Babin (Canal Flats, C.-B.) – commissaire nommée par l'ILC

Leslie Brochu (*Bande de Little Shuswap Lake*, C.-B.) – commissaire, contribuable à des fins résidentielles

Ken Marsh (Okotoks, Alb.) – commissaire, contribuable pour la prestation de services publics

William McCue (*Première Nation Chippewas de Georgina Island*, Ont.) – commissaire

Georjann Morriseau (*Première Nation de Fort William*, Ont.) – commissaire

Randolph Price (North Vancouver, C.-B.) – commissaire, contribuable à des fins commerciales

Il y a actuellement un poste vacant à la Commission.



C.T. (Manny) Jules
(*Tk'emlúps te Secwepemc, C.-B.*)
président et PDG de la Commission



David Paul
(*Première Nation Tobique, N.-B.*)
vice-président de la Commission



D^{re} Céline Auclair
(Gatineau, Qc)
commissaire



Terry Babin
(Canal Flats, C.-B.)
commissaire nommée par l'ILC



Leslie Brochu
(*Bande de Little Shuswap Lake, C.-B.*)
commissaire, contribuable à des fins résidentielles

Gouvernance et structure

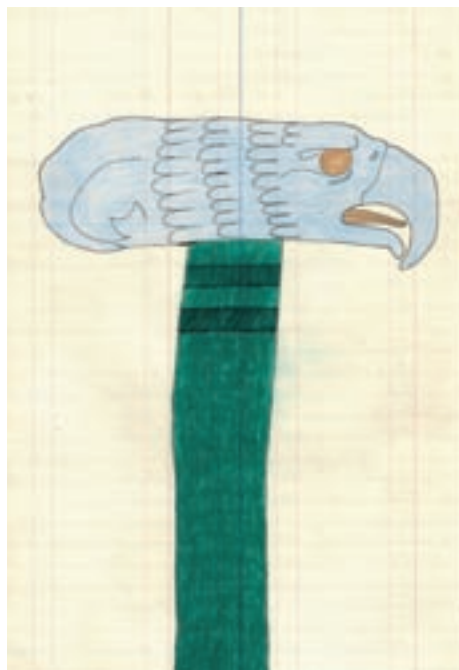
En plus de diriger la Commission, le président préside le Comité exécutif de gestion. En sa qualité de PDG, il est également responsable de la gouvernance et du fonctionnement général de la CFPN.

Sous la direction générale du PDG, le chef des Opérations est responsable de la planification et de la coordination du personnel et des activités de la CFPN, ainsi que de la gestion de la collaboration avec les partenaires, les consultants et les conseillers externes de la CFPN.

Le président de la CFPN a établi des comités – qui peuvent être composés uniquement de commissaires ou d'une combinaison de commissaires, d'employés et d'autres professionnels, selon le cas – chargés de guider et d'appuyer les travaux de la CFPN. Ces comités comprennent notamment : le Comité exécutif de gestion (président/PDG, vice-président et chef des Opérations); le Comité de gestion (chef des Opérations et directeurs); le Comité d'audit, tel que prévu au paragraphe 128(2) de la LGF (trois commissaires); le Comité des taux selon l'article 83 (vice-président et deux commissaires); et le Comité éditorial de la *Gazette des premières nations*.

Personnel

Conformément à l'article 26 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, la CFPN maintient son siège social sur les terres de réserve de la bande *Tk'emlúps te Secwepemc*, en Colombie-Britannique, et dispose d'un autre bureau situé à Ottawa (Ontario). Cet aménagement offre à la CFPN la souplesse voulue pour étendre son rayonnement et son accessibilité aux Premières Nations dans tout le Canada.





Ken Marsh

(Okotoks, Alb.)

**commissaire, contribuable
pour la prestation de
services publics**



William McCue

(Première Nation Chippewas de
Georgina Island, Ont.)

commissaire



Georgann Morriveau

(Première Nation de Fort William, Ont.)

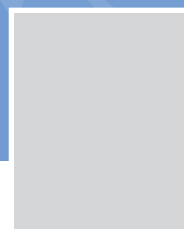
commissaire



Randolph Price

(North Vancouver, C.-B.)

**commissaire, contribuable à
des fins commerciales**



Il y a actuellement un
poste vacant

La CFPN est appuyée par une équipe de 25 membres du personnel à temps plein et professionnels à contrat chargés de l'exécution des fonctions et des services décrits précédemment. Ce mode de fonctionnement assure à la CFPN l'accès rapide aux meilleurs experts dans des disciplines essentielles telles que le droit, la médiation des différends, le développement économique ainsi que la recherche et l'analyse en matière de politiques.

Institutions partenaires

En plus de la Commission, la LGF a créé le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN) et l'Administration financière des Premières Nations (AFPN) :

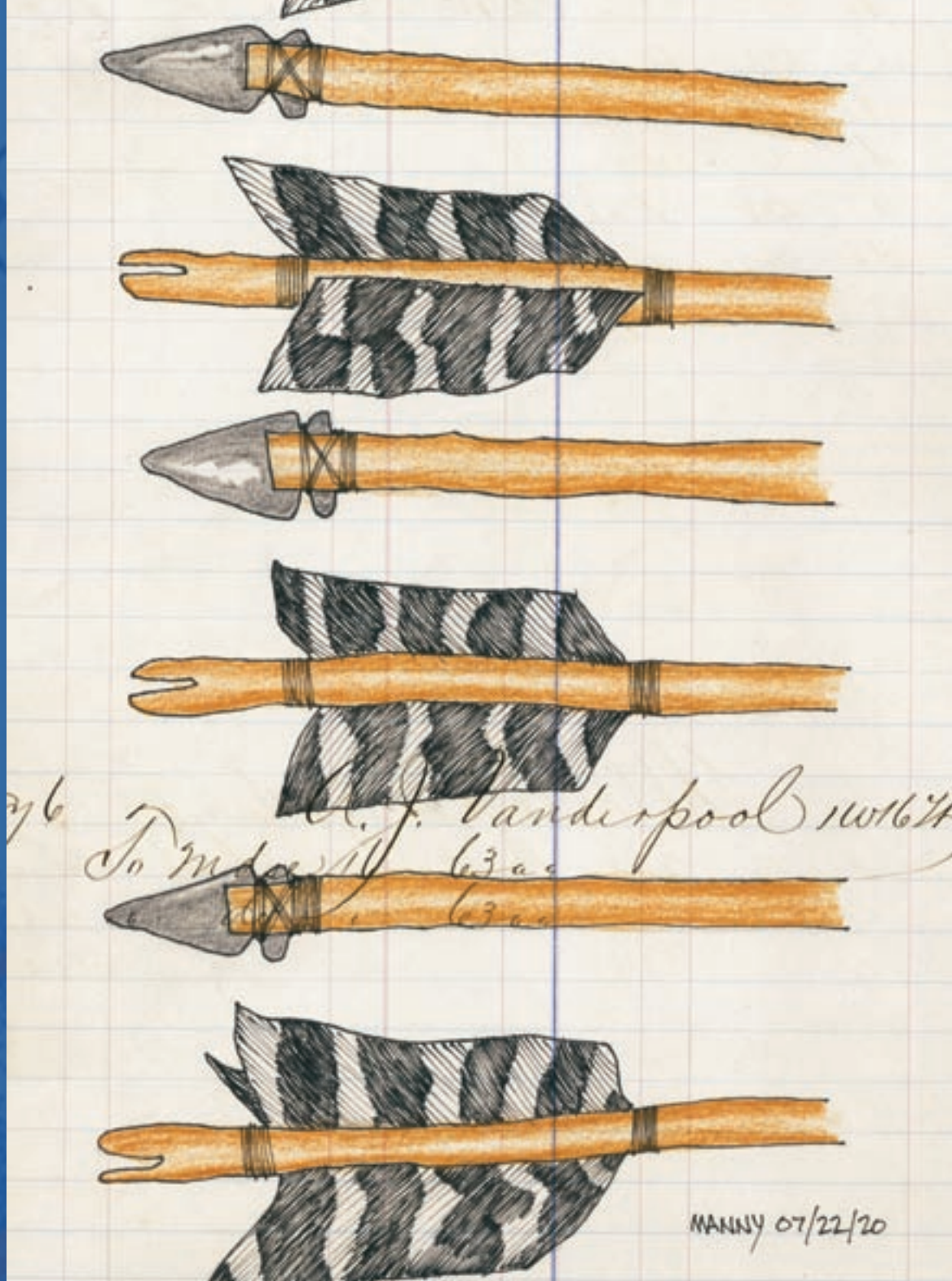
- **Le CGFPN est une institution à gouvernance partagée** qui aide les Premières Nations à renforcer leurs régimes de gestion financière – notamment par l'approbation des textes législatifs sur la gestion financière des Premières Nations – et qui fournit une certification indépendante à l'appui des emprunts auprès de l'AFPN et soutient le développement économique et communautaire des Premières Nations.
- **L'AFPN est une personne morale sans but lucratif** qui offre aux gouvernements des Premières Nations l'accès à un financement abordable ainsi que des services d'investissement et des services d'experts-conseils.

Dès son inscription à l'annexe de la LGF, une Première Nation peut avoir accès aux services de l'une ou l'autre des trois institutions de la LGF. Ces institutions travaillent ensemble pour renforcer la capacité des gouvernements des Premières Nations d'accroître le bien-être fiscal et économique de leurs communautés, en offrant aux Premières Nations participantes des outils modernes de gestion fiscale qui sont généralement à la disposition des autres gouvernements.

Partenaires en éducation et en accréditation

La CFPN a conclu un partenariat avec le Tulo Centre of Indigenous Economics (le Centre Tulo) et l'Université Thompson Rivers (UTR) afin de soutenir des programmes de certificat accrédités au niveau universitaire et d'autres programmes de formation ainsi que des ateliers.

Constitué en personne morale le 31 janvier 2008, le Centre Tulo est un organisme de bienfaisance canadien qui a pour mission d'aider les Premières Nations intéressées à établir les cadres juridique et administratif nécessaires au soutien des marchés sur leurs terres. Il offre des programmes éducatifs et mène des recherches dans les domaines de l'administration publique des Premières Nations.



Avec le développement d'un climat d'investissement concurrentiel chez les Premières Nations, la croissance économique peut servir de catalyseur pour leur autosuffisance.

Liste des abréviations

Accord-cadre – Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations

ACTF – Association canadienne de taxe foncière

AFPN – Administration financière des Premières Nations

APN – Assemblée des Premières Nations

art. 83 – article 83 de la *Loi sur les Indiens*

CANLII – Institut canadien d'information juridique

CCT – Conseil consultatif des terres

Centre Tulo – Tulo Centre of Indigenous Economics

CFPN – Commission de la fiscalité des premières nations

CGFPN – Conseil de gestion financière des Premières Nations

GPN – *Gazette des premières nations*

GTSA – Groupe de travail des sénateurs autochtones

IIPN – Institut des infrastructures des Premières Nations

ILC – Indigenous Law Centre de l'Université de la Saskatchewan

INAN – Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes

LGF – *Loi sur la gestion financière des premières nations*

NFFN – Comité permanent sénatorial des finances nationales

PDG – président-directeur général (de la Commission)

PE – protocole d'entente

RCAANC – Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

RSPN – Régie de la santé des Premières Nations

SEFM – Société d'évaluation foncière des municipalités (Ontario)

SETFA – Système d'enregistrement des titres fonciers autochtones

TAR – taxe autochtone sur les ressources

TEACT – taxe sur l'essence, l'alcool, le cannabis et le tabac

TI – technologie de l'information

TPSPN – taxe sur les produits et services des Premières Nations

UTR – Université Thompson Rivers



Commission de la fiscalité des premières nations

NESAYKA MAMOOK CHEE WAYHUT